

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**ALINORM 04/27/30**

## **PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**

### **COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS**

**Vingt-septième session**

**Genève (Suisse), 28 juin – 2 juillet 2004**

### **RAPPORT DE LA DOUZIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS DE DENRÉES ALIMENTAIRES**

*Brisbane (Australie), 1<sup>er</sup> – 5 décembre 2003*

**Note:** Ce rapport inclut la lettre circulaire CL 2003/44-FICS

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

**CL 2003/44-FICS  
Décembre 2003**

**Aux:** Services centraux de liaison avec le Codex  
Organisations internationales intéressées

**Du:** Secrétaire  
Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes  
alimentaires  
Viale delle Terme di Caracalla  
00100 Rome (Italie)

**Objet: Distribution du rapport de la douzième session du Comité du Codex sur les systèmes  
d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées  
alimentaires (ALINORM 04/27/30)**

Le rapport de la douzième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-septième session (Genève, Suisse, 28 juin – 2 juillet 2004).

## **QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA VINGT-SEPTIÈME SESSION**

**Avant-projet de principes et de directives révisés concernant l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de contrôle des denrées alimentaires avancé à l'étape 5/8 de la procédure du Codex avec omission des étapes 6 et 7 (ALINORM 04/27/30, Annexe II). Voir aussi le paragraphe 61 et l'Annexe II du présent rapport.**

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées sont invités à formuler des observations sur le document susmentionné en écrivant, conformément à la procédure unique d'élaboration des normes et textes apparentés du Codex et au guide concernant l'examen des normes à l'étape 8 de la procédure d'élaboration des normes Codex, y compris l'examen des déclarations éventuelles relatives aux incidences économiques (voir le *Manuel de procédure du Codex Alimentarius*), au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome (Italie) (télécopie +39 06 57054593); courriel [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) **avant le 30 avril 2004.**

## Table des matières

|  | <b>Pages</b>       |
|--|--------------------|
| RESUME ET CONCLUSIONS  | v                  |
| LISTE DES ABREVIATIONS   | vii                |
| RAPPORT DE LA DOUZIEME SESSION DU COMITE DU CODEX SUR LES SYSTEMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES  | 1                  |
| ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX  | 15                 |
|  | <b>Paragraphes</b> |
| OUVERTURE DE LA SESSION  | 1                  |
| ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR)   | 2 – 4              |
| QUESTIONS SOUMISES AU COMITE PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITES DU CODEX (POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR)   | 5 – 16             |
| Analyse des risques  | 7                  |
| Décisions de la Commission du Codex Alimentarius relatives aux activités du Comité   | 8 – 9              |
| Utilisation des résultats analytiques  | 10 – 12            |
| Élaboration de modèles de certificats d'exportation par les Comités s'occupant de produits   | 13                 |
| Norme ISO 22000 – Système de gestion de la sécurité sanitaire des aliments – Exigences   | 14 – 16            |
| AVANT-PROJET DE REVISION DES DIRECTIVES CODEX CONCERNANT L'ECHANGE D'INFORMATIONS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE EN MATIERE DE CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES (POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR)   | 17 – 61            |
| Observations générales   | 18 – 19            |
| Observations spécifiques   | 20 – 60            |
| DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA TRAÇABILITE/LE TRAÇAGE DES PRODUITS DANS LE CONTEXTE DES SYSTEMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES DENREES ALIMENTAIRES (POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR)            | 62 – 74            |
| DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'APPRECIATION DE L'EQUIVALENCE DES REGLEMENTS TECHNIQUES ASSOCIES AUX SYSTEMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES DENREES ALIMENTAIRES (POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR) | 75 – 80            |
| AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR)  | 81 – 93            |
| Autres questions   | 81                 |
| Travaux futurs   | 82 – 93            |
| DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR)  | 94                 |
| <b>Annexe 1:</b> Liste des participants  | page 16            |
| <b>Annexe 2:</b> Avant-projet de révision des Directives Codex pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de contrôle des aliments (avancé aux étapes 5/8)         | page 34            |

**RESUME ET CONCLUSIONS**

À sa douzième session, le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires est parvenu aux conclusions ci-après:

**Questions soumises à la Commission pour adoption à sa vingt-septième session**

Le Comité:

- est convenu d'avancer l'avant-projet de principes et de directives révisés concernant l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de contrôle des denrées alimentaires aux étapes 5/8 (avec omission des étapes 6 et 7) pour adoption définitive par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-septième session (par. 61, Annexe II);
- a décidé de ne pas poursuivre les travaux sur l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques associés aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires et d'informer la Commission du Codex Alimentarius et le Comité exécutif de cette décision (par. 80);
- est convenu de demander à la Commission d'entreprendre des travaux sur les questions suivantes: avant-projet d'annexes aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires; avant-projet de principes applicables à la certification électronique; et avant-projet de directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques (par. 88).

**Autres questions intéressant la Commission**

Le Comité:

- a noté que la Commission du Codex Alimentarius avait invité à sa vingt-sixième session « *les Comités du Codex concernés à élaborer ou compléter des directives spécifiques sur l'analyse des risques dans leurs domaines respectifs* » (ALINORM 03/41, par. 147) et a décidé que ce travail n'incluait pas l'élaboration de directives spécifiques sur l'analyse des risques (par. 7);
- est convenu de poursuivre l'examen de la traçabilité/du traçage des produits dans le contexte des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires à sa prochaine session (par. 72 à 74);
- a recommandé de conserver la référence à « *l'élaboration à des fins spécifiques de directives sur l'appréciation de l'équivalence, notamment l'équivalence de mesures destinées à garantir l'hygiène des aliments ou leur conformité à des exigences impératives de qualité* » qui figurait dans le projet de Plan à moyen terme du Codex pour 2003-2007 (par. 80);
- est convenu d'établir des documents de travail pour sa treizième session sur les questions suivantes: révision des Directives concernant l'échange d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation; révision des Directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance de certificats; interprétation à donner à l'expression « *intervalle raisonnable* » dans les Directives sur les systèmes de contrôle des importations de denrées alimentaires (par. 88);
- a noté les demandes découlant de la vingt-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius (ALINORM 03/41, par. 61 et 65) et est convenu d'examiner à sa prochaine session un document de travail sur l'interprétation à donner à l'expression « *intervalle raisonnable* » figurant dans les *Directives sur les systèmes de contrôle des importations de denrées alimentaires*; il est convenu, en outre, que les avant-projets d'annexes aux *Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires* traiteraient aussi de la question de l'élaboration de directives visant à faciliter leur application aux fins du contrôle du commerce des denrées alimentaires (par. 90 et 92).

**Questions intéressant d'autres Comités**Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage

- À la demande du CCMAS, le Comité a encouragé celui-ci à poursuivre ses travaux sur l'interprétation des résultats analytiques à un niveau plus général de façon à pouvoir donner des avis aux Comités de produits du Codex et aux gouvernements sur les questions liées aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage, ainsi qu'à l'élaboration et à l'application des normes de produits (par. 12).

Comités du Codex sur le lait et les produits laitiers et sur les fruits et légumes frais

- Le Comité a pris acte des travaux en cours dans d'autres Comités du Codex sur le modèle de certificat d'exportation et a encouragé les délégations assistant à sa session à communiquer avec leurs collègues travaillant dans ces Comités afin d'assurer une meilleure cohérence de leurs travaux avec les textes généraux élaborés par le CCFICS (par. 13).

Comité du Codex sur les principes généraux

- Le Comité est convenu de poursuivre l'examen de la traçabilité/du traçage des produits dans le contexte des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires à sa prochaine session. Il est convenu que le Secrétariat australien préparerait un document présentant une première série de « principes de traçabilité/de traçage des produits », en se fondant sur les débats de ces deux dernières années au sein des Comités régionaux de coordination et que ce document serait distribué pour observations par le biais d'une lettre circulaire adressée à tous les pays membres et à toutes les organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex. Le Comité est en outre convenu que le Secrétariat australien élaborerait un document de travail à partir du document susmentionné, des observations reçues, des conclusions et recommandations des séminaires et ateliers (le cas échéant), des débats du Comité du Codex sur les principes généraux et d'autres Comités du Codex compétents et des Comités régionaux de coordination, ainsi que d'autres documents pertinents, pour distribution et examen à sa prochaine session (par. 72 à 74).

## LISTE DES ABREVIATIONS

|        |   |
|--------|---|
| CAC/GL | Commission du Codex Alimentarius/Directives   |
| CCA    | Commission du Codex Alimentarius  |
| CCFICS | Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires |
| CCFFP  | Comité du Codex sur les poissons et les produits de la pêche  |
| CCFFV  | Comité du Codex sur les fruits et légumes frais   |
| CCMAS  | Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage   |
| CCMMP  | Comité du Codex sur le lait et les produits laitiers  |
| CL     | Lettre circulaire   |
| CRD    | Document de séance  |
| EC     | CE (Communauté européenne)  |
| FAO    | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture   |
| HACCP  | Système d'analyse des risques – points critiques pour leur maîtrise   |
| ISO    | Organisation internationale de normalisation  |
| OECD   | Organisation de coopération et de développement économiques   |
| SPS    | Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité OMC)                                     |
| TBT    | OTC (Comité OMC)  |
| WHO    | Organisation mondiale de la santé (OMS)   |
| WTO    | Organisation mondiale du commerce (OMC)   |

**RAPPORT DE LA DOUZIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX  
SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES IMPORTATIONS  
ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES**

### **OUVERTURE DE LA SESSION**

1. Le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) a tenu sa douzième session à Brisbane (Australie), du 1<sup>er</sup> au 5 décembre 2003, à l'aimable invitation du gouvernement australien. La session a été présidée par M. Gregory Read, Directeur général de l'Australian Quarantine and Inspection Service, qui dépend du ministère australien de l'agriculture, de la pêche et des forêts. Étaient présents 149 participants représentant 38 États membres, une organisation d'intégration économique régionale<sup>1</sup> et 12 organisations internationales. La liste des participants est jointe au présent rapport dont elle constitue l'Annexe I.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)<sup>2</sup>**

2. Le Comité a noté qu'aucune proposition écrite de révision ou de modification de l'ordre du jour provisoire n'avait été reçue et a donc adopté cet ordre du jour comme ordre du jour de sa session.

3. Il est toutefois convenu d'examiner des propositions de nouvelles activités soumises par des membres ou observateurs ou découlant de la vingt-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius au titre du point 6 de l'ordre du jour « Autres questions et travaux futurs ».

4. Le Comité est également convenu qu'un document d'information sur les codes et les régimes agricoles pour le commerce international préparé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) serait présenté au titre du point 6 de l'ordre du jour.

### **QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (Point 2 de l'ordre du jour)<sup>3</sup>**

5. Le Comité a pris acte des questions découlant de la vingt-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius (Rome, 30 juin – 7 juillet 2003) concernant les amendements au Manuel de procédure, l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et des autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires, le Fonds fiduciaire FAO/OMS visant à faciliter la participation des pays en développement à la procédure de fixation des normes du Codex ainsi que les travaux sur la traçabilité/le traçage des produits menés par d'autres Comités du Codex.

6. Le Comité a en particulier formulé des observations et/ou pris des décisions sur les questions suivantes:

#### ***Analyse des risques***

7. Le Comité a noté que la Commission du Codex Alimentarius « avait invité les comités du Codex concernés à élaborer ou compléter des directives spécifiques sur l'analyse des risques dans leur domaine respectif, pour inclusion dans le Manuel de procédure, comme recommandé dans le Plan d'action adopté à la vingt-deuxième session de la Commission (Genève, juin 1997) »<sup>4</sup>. À cet égard, le Comité a noté que son travail ne concernait pas l'élaboration de mesures spécifiques de contrôle alimentaire mais plutôt celle de textes généraux sur les systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires, qui pouvaient incorporer la notion d'analyse des risques, et qu'il ne lui incombait donc pas de préparer des directives spécifiques dans ce domaine. Il a par ailleurs noté que les questions liées à l'analyse des risques étaient traitées par d'autres instances du Codex.

---

<sup>1</sup> CRD 6 (Ordre du jour, annoté par la CE, de la douzième session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires).

<sup>2</sup> CX/FICS 03/1.

<sup>3</sup> CX/FICS 03/2; CX/FICS 03/2-Add.1; et CRD 3 (mise à jour sur les activités de l'ISO).

<sup>4</sup> ALINORM 03/41, par. 147.

### ***Décisions de la Commission du Codex Alimentarius relatives aux activités du Comité***

8. Le Comité a été informé qu'à sa vingt-sixième session, la Commission du Codex Alimentarius avait adopté à l'étape 8 le *projet de Directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires* ainsi que le *projet de Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires*. La Commission avait également approuvé la recommandation du Comité d'interrompre l'élaboration de *Directives sur l'utilisation et la promotion de systèmes d'assurance de la qualité dans le but de satisfaire aux exigences spécifiées relatives aux aliments*.

9. Le Comité est convenu que la demande de la Commission tendant à ce qu'une interprétation soit donnée à l'expression « un intervalle de temps raisonnable » figurant dans les *Directives sur les systèmes de contrôle des importations alimentaires* et à ce que l'élaboration de *Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires* se poursuive dans le but de faciliter leur application aux fins du contrôle du commerce des denrées alimentaires serait examinée au titre du point 6 de l'ordre du jour « Autres questions et travaux futurs » (voir également par. 88).

### ***Utilisation des résultats analytiques***

10. Le Comité a par ailleurs pris acte de la demande formulée lors de la vingt-quatrième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (Budapest, novembre 2002) concernant le rôle des questions d'inspection dans l'utilisation des résultats analytiques. Le Comité a noté que le document indiquait que lorsqu'un Comité du Codex s'occupant de produits adoptait une spécification relative à un produit, il devait donner des informations sur l'échantillonnage, la mesure de l'incertitude et les facteurs de récupération.

11. Un certain nombre de délégations ont estimé que ces recommandations, pour être utiles aux comités s'occupant de produits, devraient être clairement exprimées et que leur lien avec l'évaluation de la conformité du produit (plans d'échantillonnage utilisés pour déterminer l'acceptation des lots, par exemple) devrait aussi apparaître clairement. La mesure de l'incertitude de l'échantillonnage devrait par ailleurs être permise dans certaines circonstances. De nombreuses délégations se sont interrogées sur la possibilité concrète d'élaborer de telles orientations pour chaque produit et ont noté qu'il serait sans doute plus utile que le CCMAS fournisse des informations claires et générales aux Comités du Codex et aux gouvernements. Ces délégations ont estimé, en outre, qu'il serait utile que le CCMAS élabore un document fondamental explicitant les liens entre la mesure de l'incertitude et d'autres questions affectant l'utilisation des résultats analytiques, telles que le biais, dans le cadre des évaluations de conformité. D'autres délégations ont souligné l'importance des liens entre les méthodes d'échantillonnage, les résultats analytiques, la mesure de l'incertitude et les facteurs de récupération lors de l'acceptation ou du rejet de lots de denrées alimentaires, avec les problèmes commerciaux qui en découlaient.

12. Le Comité est convenu de l'importance du document pour l'élaboration de spécifications Codex, l'application des procédures d'échantillonnage, l'interprétation des résultats analytiques et l'acceptation ou le rejet de lots de produits. Il a encouragé le CCMAS à poursuivre ses travaux dans ce domaine à un niveau plus général afin de donner aux Comités du Codex s'occupant de produits ainsi qu'aux gouvernements des avis utiles sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage et sur l'élaboration et l'application des normes Codex de produit.

### ***Élaboration de modèles de certificats d'exportation par les Comités s'occupant de produits***

13. Le Comité a pris note des travaux en cours des Comités du Codex sur le lait et les produits laitiers, sur les fruits et légumes frais et sur les poissons et les produits de la pêche. Il a encouragé les délégués présents à communiquer avec leurs collègues travaillant dans ces comités afin d'assurer une meilleure cohérence de leurs travaux avec les textes généraux élaborés par le CCFICS.

### ***Norme ISO 22000 – Système de gestion de la sécurité sanitaire des aliments – Exigences***

14. Le Comité a noté que cette question était présentée pour information uniquement et qu'il n'avait donc pas à prendre de décision à cet égard.

15. Certaines délégations se sont interrogées sur la nécessité d'inscrire ce document à l'ordre du jour, estimant qu'il pourrait créer une confusion entre les activités de l'ISO et du Codex dans les domaines des procédures d'assurance qualité et d'évaluation de la conformité et des systèmes d'inspection et de



certification des importations et des exportations alimentaires. Ces délégations ont précisé que les normes ISO étaient davantage destinées au secteur privé (entreprises et autres entités commerciales), tandis que les textes Codex s'adressaient aux organismes publics (autorités de contrôle des aliments, etc.). Si le Comité avait interrompu ses travaux sur des directives spécifiques en matière d'évaluation et de reconnaissance de systèmes d'assurance de la qualité, c'était parce que les textes Codex sur l'hygiène des denrées alimentaires, HACCP compris, fournissaient des orientations suffisantes pour assurer la sécurité sanitaire des produits alimentaires, tandis que les textes pertinents du Codex élaborés par le CCFICS traitaient de manière adéquate l'assurance qualité, de sorte que les lacunes en matière de normalisation des systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments au niveau international n'étaient pas aussi importantes que le document ne le laissait entendre.

16. D'autres délégations se sont déclarées favorables à la présentation du document, estimant qu'il correspondait à l'objectif de la Commission du Codex Alimentarius de promouvoir la coordination de tous les travaux en matière de normes alimentaires entrepris par d'autres organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales<sup>5</sup>. Ces délégations ont noté qu'une telle approche permettrait d'éviter les chevauchements entre le Codex et les autres organismes internationaux de normalisation tels que l'ISO. À cet égard, il a été noté que la norme de l'ISO sur les systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments incorporerait le système HACCP du Codex et qu'il était donc nécessaire d'assurer la cohérence des approches du Codex et de l'ISO dans ce domaine. Il a par ailleurs été noté que l'objectif visé était de disposer d'une norme certifiable de sécurité sanitaire des aliments incorporant l'application du HACCP aux fins du commerce international.

#### **AVANT-PROJET DE REVISION DES DIRECTIVES CODEX CONCERNANT L'ECHANGE D'INFORMATIONS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE EN MATIERE DE CONTROLE DES DENREES ALIMENTAIRES (Point 3 de l'ordre du jour)<sup>6</sup>**

17. À sa onzième session, le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires était convenu de renvoyer l'avant-projet de révision des *Directives concernant l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de contrôle des denrées alimentaires* à l'étape 2 pour révision par un groupe de rédaction dirigé par l'Australie. Le Comité était convenu que ce texte serait révisé en se fondant sur ses débats, définitions et principes; sur le mandat initial qui lui avait été confié à sa neuvième session; sur les directives actuelles (CAC/GL 19-1995) et sur d'autres directives et textes Codex, selon qu'il conviendrait. Il avait par ailleurs été convenu que le document révisé serait distribué pour observations à l'étape 3 et nouvel examen à sa prochaine session.

#### **OBSERVATIONS GENERALES**

18. Le Comité a remercié le groupe de rédaction de son précieux travail, qui servirait de base au débat, et il est généralement convenu d'envisager l'avancement du document dans la procédure par étapes du Codex. Il a toutefois été suggéré que certaines améliorations devaient être apportées au document actuel, dans le but notamment: de le rendre plus clair et plus concis, afin de faciliter son utilisation et sa compréhension et d'aider les pays à prendre les bonnes décisions dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments; de préciser dans le Préambule et le Champ d'application ce que l'on entend par situation d'urgence alimentaire; de faire la distinction entre les situations d'urgence alimentaires et les rejets courants en cas de non-conformité des aliments; d'apporter des précisions sur les responsabilités et les rôles respectifs des pays importateurs et des pays exportateurs en matière d'information des partenaires affectés et d'utilisation des informations disponibles; de clarifier les principes à l'aide de nouveaux exemples; de souligner que les décisions en cas d'urgence alimentaire devraient reposer sur des données scientifiques; et d'harmoniser le texte avec la terminologie Codex.

19. Le Comité a été informé du projet de l'OMS sur les contacts en cas d'urgence liée à la sécurité sanitaire des aliments, qui avait dressé et tenait à jour une liste de points de contact en cas de situation d'urgence identifiés par les bureaux régionaux et les bureaux des représentants dans les pays de l'OMS. Dans une phase suivante, ce projet élaborerait des procédures de gestion des informations partagées au sein du réseau et procéderait à une évaluation du système.

---

<sup>5</sup> Article 1(b) des statuts de la Commission du Codex Alimentarius, Manuel de procédure.

<sup>6</sup> CX/FICS 03/3 et observations de l'Argentine, du Canada, de l'Iran, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis, de la Communauté européenne (CX/FICS 03/3-Add. 1), de l'Indonésie (CRD 2) et des Philippines (CRD 9).

**OBSERVATIONS SPECIFIQUES**

20. Le Comité a examiné le document section par section et est convenu d'y apporter les modifications suivantes:

**Préambule**Paragraphe 1

21. Le Comité est convenu que l'objectif premier de l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments était de réduire les risques pour la santé publique. Notant que la proposition de révision des directives avait été suscitée par les conséquences économiques désastreuses de la crise de la dioxine ayant sévi dans les pays européens, le Comité est convenu d'ajouter une deuxième phrase indiquant que l'objectif secondaire des directives était d'éviter que des mesures injustifiées ne soient prises à l'encontre d'autres denrées alimentaires, qu'elles proviennent du même pays ou d'autres pays, qui n'avaient rien à voir avec la situation d'urgence.

22. La deuxième phrase a été amendée pour préciser que la communication devait avoir lieu au niveau gouvernemental approprié.

23. Le Comité est convenu que des aspects spécifiques de l'échange d'informations, tels que la nature et l'étendue du danger détecté ou le lien de causalité entre la consommation d'un aliment et l'apparition d'effets graves, devraient être traités dans d'autres sections du document.

Paragraphe 2

24. Conformément à la décision prise par la Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-sixième session concernant les membres des organisations d'intégration économique régionale, le Comité a supprimé les crochets de la première phrase, tout en gardant le texte. La deuxième phrase, jugée inutile, a été supprimée.

**Champ d'application**Paragraphe 3

25. Le Comité a inséré les mots « principes et directives » au début du paragraphe par souci de cohérence avec le titre et le contenu du document et est convenu de modifier le reste du texte en conséquence. Il a également ajouté les mots « des pays importateurs et/ou exportateurs » afin de mieux traduire leur rôle dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Paragraphe 4

26. Le Comité a ajouté « radiologique » aux exemples de dangers pour la sécurité sanitaire des aliments figurant entre parenthèses, par souci de cohérence avec les exemples de l'annexe, et, par souci de clarté, a remplacé « l'existence... a été démontrée » par « des informations pertinentes suggèrent l'existence ». Le Comité est convenu que la phrase ainsi amendée laissait suffisamment de latitude pour prendre les mesures nécessaires dans les situations où les dangers pour la sécurité sanitaire des aliments n'avaient pas encore été identifiés.

Paragraphe 5

27. Le Comité a inséré à la fin du paragraphe une note de bas de page renvoyant à la Section 4.3.1 « Conditions spéciales applicables aux situations d'urgence » du projet de Code Codex pour une alimentation animale saine.

**Définitions**Paragraphe 7

28. Reconnaissant que la définition Codex du mot « risque »<sup>7</sup> couvrait déjà le concept de menace, le Comité a supprimé ce terme dans l'ensemble du document.

---

<sup>7</sup> Fonction de la probabilité d'un effet adverse pour la santé et de sa gravité, du fait de la présence d'un (de) danger(s) dans un aliment, Manuel de procédure, 13<sup>e</sup> édition.

29. Le Comité est convenu que les trois principaux éléments d'une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments étaient: la gravité du risque; la possibilité que la situation se détériore; et la nécessité d'agir de toute urgence. Il est donc convenu de regrouper ces concepts au sein d'une même phrase.

## **Principes**

### Paragraphe 8

30. Le Comité a noté que les principes avaient pour but d'adresser un message clair et concis et que chacun d'entre eux faisait l'objet d'un développement dans les sections suivantes du document.

31. Le Comité a modifié:

- le principe a), pour tenir compte du fait que certains pays ont plusieurs autorités compétentes pour les différents aspects d'une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments;
- le principe b), pour préciser que l'échange d'informations doit se faire entre les points de contact officiels désignés par les autorités compétentes;
- le principe c), pour indiquer que des mesures doivent être prises simultanément dans les pays importateurs et exportateurs pour informer « tous les pays affectés et potentiellement affectés ». L'expression « partenaires commerciaux » a été supprimée car elle pourrait viser aussi des entités commerciales;
- le principe d), pour ajouter à la fin du texte une référence à la communication sur les risques, processus qui suit une décision relative à la gestion des risques. Il est précisé, en outre, que les autorités compétentes détectant une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments doivent se communiquer mutuellement les renseignements pertinents;
- le principe e), pour introduire une plus grande souplesse, les pays en développement pouvant avoir des difficultés à fournir des informations aux autres pays (organisation d'une campagne médiatique, etc.). Le Comité est donc convenu que les informations devraient être dans toute la mesure possible communiquées aux parties intéressées;
- le principe f), pour plus de concision, car la réévaluation du risque par les pays est déjà prévue dans la section correspondante (paragraphe 20 du document).

## **Nature de la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments**

### Paragraphe 9

32. Le Comité a modifié ce paragraphe afin qu'il soit plus clair que l'échange d'informations entre pays doit avoir lieu dès les premiers stades d'une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments et de préciser que, lorsqu'un danger alimentaire spécifique n'a pas été identifié avec précision, des informations doivent néanmoins être fournies sur les liens de causalité entre la consommation d'un aliment et l'apparition d'effets graves pour la santé publique.

33. La deuxième phrase a été supprimée, étant entendu que le concept de « source de contamination à l'origine des dangers » était couvert par l'expression « et son fondement scientifique » de la première phrase et que des exemples de dangers pour la sécurité sanitaire des aliments figuraient déjà dans le « Champ d'application ».

## **Points de contact officiels pour l'échange d'informations**

34. Le Comité a amendé le titre de cette section en insérant le mot « désignés » par souci de cohérence avec le principe b). Il a amélioré le raisonnement logique en inversant l'ordre des deux paragraphes.

### Paragraphe 11

35. Le Comité a apporté plusieurs amendements d'ordre rédactionnel visant à améliorer la lisibilité du paragraphe.

### Paragraphe 12

36. Le Comité a reconnu qu'il était trop restrictif et peu réaliste d'exiger des pays qu'ils n'aient qu'un seul point de contact, bien qu'une telle situation soit idéale. Afin d'assurer la circulation rapide et efficace de l'information, le Comité est convenu qu'un pays devrait désigner un point de contact officiel primaire, assumant les fonctions de centre national de liaison pour l'échange d'informations avec d'autres pays, sans toutefois exclure que les pays désignent d'autres points de contact officiels selon leurs besoins internes en la matière. Le Comité a donc inséré le paragraphe 5 des « *Directives concernant l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de contrôle des aliments* » au début de ce paragraphe.

37. Le Comité a accepté l'offre de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) de tenir à jour une liste de points de contact primaires officiels et a décidé de la mentionner dans le texte, tout en supprimant le texte entre crochets, ainsi que les crochets et la note de bas de page. Le Comité a noté que la révision du Règlement sanitaire international n'était pas achevée et que le système de notification prévu pourrait intégrer certains aspects des situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments.

### **Information des partenaires commerciaux susceptibles d'être affectés**

38. Le Comité a modifié le titre de la section afin de l'harmoniser avec le principe c).

### Paragraphe 13

39. Le Comité a modifié ce paragraphe pour souligner le fait que le pays où se déclare la situation d'urgence doit collaborer avec d'autres autorités compétentes afin d'informer tous les pays susceptibles d'être affectés.

40. La délégation de la Communauté européenne a suggéré que soit mentionné dans ce paragraphe un système d'identification de l'origine et de la destination des denrées alimentaires. Un tel système de traçabilité/traçage des produits permettrait aux pays confrontés à une situation d'urgence de fournir aux pays d'origine et de destination des denrées alimentaires toutes les informations nécessaires le plus rapidement et le plus précisément possible. La délégation de la Communauté européenne a donc proposé d'insérer la phrase suivante entre crochets: « Un système de traçabilité/traçage des produits devrait aider l'autorité compétente à déterminer l'origine et la destination des denrées ou ingrédients alimentaires contaminés », en attendant une décision concernant le concept de traçabilité/traçage des produits.

41. Si certaines délégations ont appuyé cette proposition, d'autres ont toutefois été d'avis que mentionner un tel système ne contribuerait pas à éclaircir le sens de ce paragraphe, qui couvrirait les informations à échanger, et risquerait de modifier les objectifs du texte.

42. Pour permettre l'adoption finale du texte et dans un esprit de consensus, la délégation de la Communauté européenne est convenue de retirer le texte entre crochets (voir par. 61).

### Paragraphe 14

43. Le Comité a modifié ce paragraphe pour préciser que le courrier ne devrait être utilisé qu'en dernier ressort lors d'une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments; il a toutefois reconnu que dans certains pays, le courrier était le seul moyen de communication officiel.

### Paragraphe 15 bis

44. Le Comité a ajouté un paragraphe évoquant les contraintes juridiques des autorités compétentes en matière de confidentialité.

### **Informations à échanger**

### Paragraphe 16

45. Le Comité a modifié la première phrase par souci de cohérence avec sa décision précédente. Il a ajouté le point f) relatif aux coordonnées du point de contact officiel désigné et de l'autorité compétente (voir paragraphe 36), en tant qu'informations pertinentes à échanger. Il a été noté que ces informations étaient couvertes en détail dans l'annexe.

## Rôle de l'autorité compétente

### Paragraphe 19

46. Le Comité a modifié le paragraphe pour souligner que les décisions en matière d'évaluation, de gestion et de communication des risques doivent reposer sur des informations précises et vérifiées. Reconnaissant que le paragraphe 21 se rapportait à cette section, il est convenu de l'insérer à la suite du paragraphe 19.

## Communication avec d'autres parties

47. Le Comité est convenu de supprimer cette section, qui ne correspondait à aucun principe.

## Autres considérations concernant l'échange d'informations

### Niveau de distribution des aliments (paragraphe 21)

48. Une référence aux aliments transbordés a été ajoutée à la troisième phrase pour couvrir cette situation.

### Réexportation de denrées alimentaires affectées par une situation d'urgence (paragraphe 22)

49. Ce paragraphe a été modifié pour y insérer le titre complet du *Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires* et indiquer dans une note de bas de page que ce code était en cours de révision par le Comité du Codex sur les principes généraux.

### Système d'alerte rapide (paragraphe 24)

50. Ce paragraphe a été supprimé, le concept de système d'alerte rapide n'étant pas encore bien compris par tous les pays.

### Plan d'intervention dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments (paragraphe 25)

51. Le titre de cette section et le texte correspondant ont été modifiés comme suit: « Plan d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments ». Le Comité est convenu d'ajouter une note de bas de page donnant des exemples de textes pouvant aider les pays à élaborer un plan d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments.

### Rôle de la FAO et de l'OMS (paragraphe 26)

52. Le Comité a modifié le paragraphe pour préciser que les autorités compétentes devraient être prêtes à fournir, sur leur demande, à la FAO, à l'OMS et à d'autres organisations internationales des copies, ou un résumé, des informations pertinentes.

## ANNEXE - MODELE DE PRESENTATION POUR L'ECHANGE D'INFORMATIONS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE EN MATIERE DE SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS

53. Le Comité a modifié la première phrase et a remplacé la deuxième par la définition de « situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments », afin d'harmoniser l'annexe avec les principes et directives. La note de bas de page a été remplacée par celle figurant à la section Champ d'application.

### 1. Nature de la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments

54. Le Comité a jugé utile de conserver la liste des exemples cités dans cette section, étant d'avis qu'elle pourrait aider les pays à fournir des informations sur la nature des dangers pour la sécurité sanitaire des aliments. Le Comité a modifié la première phrase pour la rendre plus claire. Il est convenu d'apporter les modifications suivantes à la liste des dangers pour la sécurité sanitaire des aliments:

- suppression de « niveaux toxiques de résidus » à l'alinéa sur la contamination chimique, par souci de clarté;
- ajout d'un nouvel alinéa sur la contamination physique, citant les « corps étrangers » qui figuraient préalablement dans l'alinéa sur les autres risques identifiés.

55. L'observateur de Greenpeace a demandé que des exemples de risques potentiellement liés selon lui aux aliments ou ingrédients génétiquement modifiés soient ajoutés à la liste; le paragraphe n'a toutefois pas été modifié en ce sens.

## 2. Identification des denrées alimentaires concernées

56. Le Comité a modifié la phrase pour indiquer que les denrées devraient être décrites de manière complète. Le Comité a ajouté « durée de conservation » au premier alinéa, information utile pour décrire certains types d'aliments (aliments offerts gratuitement, par exemple); il a précisé que les mots « réfrigéré ou surgelé » faisaient référence à des méthodes de conservation; et a ajouté « nom et marque officiels » au dernier alinéa, pour faire écho aux préoccupations croissantes relatives aux faux certificats d'exportation.

## 3. Groupe(s) de population affecté(s)

57. Le Comité, conscient de la nécessité de fournir des informations sur les effets nocifs pour la santé, a ajouté la phrase suivante: « La nature et l'impact des effets nocifs pour la santé associés à une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, comme la période d'incubation, la gravité ou d'autres données épidémiologiques, devraient être indiqués. »

## 4. Informations concernant le transport

58. Les ports d'origine et de destination ont été ajoutés à la liste des renseignements utiles.

## 5. Mesures prises par le pays exportateur ou importateur

59. Le Comité a ajouté deux exemples à cette section: mesures prises pour réduire les risques par un traitement physique approprié; et méthodes de diagnostic et de traitement des personnes affectées.

## 6. Point(s) de contact de l'autorité compétente pour toute information complémentaire

60. Le Comité a modifié le paragraphe pour renforcer le concept d'échanges bilatéraux et pour encourager l'utilisation de moyens de communication électroniques lorsqu'ils sont disponibles.

### **État d'avancement de l'Avant-projet de révision des Directives Codex concernant l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de contrôle des denrées alimentaires**

61. Notant que l'examen des questions traitées dans le document avait bien progressé, le Comité est convenu de faire avancer l'Avant-projet de révision des *principes et directives concernant l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de contrôle des denrées alimentaires* à l'étape 5 de la procédure du Codex et a recommandé son adoption à l'étape 8, avec omission des étapes 6 et 7, lors de la vingt-septième session de la Commission du Codex Alimentarius (voir Annexe II).

### **DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LA TRAÇABILITÉ/LE TRAÇAGE DES PRODUITS DANS LE CONTEXTE DES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES (Point 4 de l'ordre du jour)<sup>8</sup>**

62. À sa onzième session, le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires avait décidé que le groupe de travail sur la traçabilité/le traçage des produits, présidé par la Suisse, se réunirait à nouveau pour examiner la pertinence des textes CCFICS sur la traçabilité et le traçage des produits et la nécessité éventuelle de poursuivre les travaux dans ce domaine, conformément au mandat qui lui avait été confié à la dixième session du CCFICS.

63. Le Comité a demandé au groupe de travail d'élaborer un document analysant de manière détaillée les enjeux, pour distribution, observations et examen supplémentaire à sa prochaine session. Il a été rappelé qu'il s'agissait d'analyser le bien-fondé et la nécessité de l'élaboration par le CCFICS de conseils spécifiques pour la mise en œuvre pratique de la traçabilité/du traçage des produits et la poursuite des travaux. Il a également été convenu de communiquer au Comité exécutif et à d'autres Comités du Codex la teneur des débats du Comité sur cette question, pour information et décision éventuelle<sup>9</sup>.

64. En présentant le document de travail, la délégation suisse a fait savoir au Comité que le document avait été établi lors de la deuxième session du groupe de travail (Fribourg, Suisse, 3-5 septembre 2003). À cette session, le groupe de travail avait pris acte des débats des autres comités du Codex et en particulier des Comités régionaux de coordination. Il a également noté qu'à sa dix-huitième session, le Comité du Codex

<sup>8</sup> CX/FICS 03/4 et observations de l'Argentine, du Canada, du Mexique, des États-Unis, de Consumers International, d'EuropaBio, de l'ILSI (CX/FICS 03/4-Add. 1), de l'Indonésie (CRD 2), de CropLife International (CRD 5), de l'Uruguay (CRD 7), du Paraguay (CRD 8), des Philippines et de l'Inde (CRD 10).

<sup>9</sup> ALINORM 03/30A, par. 53.

sur les principes généraux (CCPG) avait décidé d'élaborer une définition de la traçabilité/du traçage des produits qui serait examinée à sa prochaine session en mai 2004.

65. Le groupe de travail:

- a reconnu que la traçabilité/le traçage des produits n'était pas un but en soi, mais plutôt un outil qui pourrait aider les pays à démontrer que les denrées importées et/ou exportées répondaient aux exigences spécifiées en matière de qualité et/ou de sécurité sanitaire et que le CCFICS devrait examiner comment utiliser la traçabilité/le traçage des produits en tant qu'outil intégré aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires;
- a procédé à une analyse approfondie de huit textes du CCFICS fondée sur le cadre et les éléments de la traçabilité/du traçage des produits que le CCFICS avait approuvés à sa onzième session;
- a conclu que les textes CCFICS ne fournissaient pas de principes cohérents sur la traçabilité/le traçage des produits, bien qu'ils fassent parfois référence à des éléments spécifiques en la matière, et que les objectifs de la majorité des textes examinés ne seraient pas mieux atteints si des éléments de traçabilité/traçage des produits y étaient inclus ou renforcés;
- a reconnu qu'il serait utile d'organiser des ateliers ou séminaires sur l'application, la portée et la prise en compte de la traçabilité/du traçage des produits dans les pays membres;
- a examiné l'opportunité pour le CCFICS d'élaborer des orientations spécifiques sur la traçabilité/le traçage des produits et a décidé d'élaborer un vaste ensemble d'options qui pourraient être envisagées par le CCFICS concernant ses futurs travaux dans ce domaine.

66. Le Comité a remercié le groupe de son travail sérieux sur lequel il pourrait fonder ses débats sur cet important sujet. Il a reconnu que le CCFICS était l'instance appropriée pour poursuivre le débat et élaborer des orientations sur la traçabilité/le traçage des produits dans le cadre de son mandat et qu'il apparaissait clairement qu'un échange de vues sur la signification des systèmes de traçabilité/traçage des produits et leur application pratique s'imposait.

67. Le Comité a souligné la nécessité d'organiser des séminaires et des ateliers afin que les pays ayant une expérience pratique en la matière puissent partager leurs connaissances avec d'autres pays sur les types de systèmes en place, ainsi que sur leur application et leur portée, afin de promouvoir une meilleure compréhension de cette question. Il a jugé important que ces réunions soient organisées aux niveaux régional et mondial avant la prochaine session, en tirant parti des connaissances des différentes régions. Le Comité est convenu que ces séminaires seraient organisés de la manière la plus efficace et la plus économique possible et que la participation de tous les membres serait facilitée. À cet égard, il a été noté qu'ils pourraient être organisés en marge du deuxième Forum mondial des responsables de la sécurité sanitaire des aliments (Bangkok, Thaïlande, 10-12 novembre 2004) et/ou des prochaines réunions des Comités régionaux de coordination, afin de permettre la participation la plus large possible, des pays en développement en particulier.

68. Le Comité a noté que, si des fonds étaient disponibles, la FAO et l'OMS seraient prêtes à apporter leur concours à ces séminaires, mais que les membres devraient fournir une assistance sous forme de ressources financières et d'expertise. À cet égard, il a été noté que l'expertise des pays serait particulièrement précieuse pour la conduite de ces séminaires. Par ailleurs, le Secrétariat mixte FAO/OMS du deuxième Forum mondial des responsables de la sécurité sanitaire des aliments avait invité les pays à soumettre des documents sur les thèmes suivants: « Renforcement des services officiels de contrôle des denrées alimentaires » et « Surveillance épidémiologique des maladies transmises par les aliments et systèmes d'alerte rapide en matière de sécurité sanitaire des aliments », et que ces deux thèmes pouvaient être reliés aux systèmes de traçabilité/traçage des produits.

69. Le Comité a constaté que, bien que le concept de traçabilité/traçage des produits soit désormais largement répandu, il souffrait toujours de l'absence de définition et de clarté concernant son application et sa portée dans le contexte du Codex. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées du coût de la mise en œuvre de tels systèmes, en particulier pour les pays en développement, tandis que d'autres ont fait valoir que l'absence de système de traçabilité/traçage des produits pourrait également s'avérer coûteuse.

70. Le Comité est convenu qu'il n'était pas nécessaire de réexaminer les textes du CCFICS du point de vue de la traçabilité/du traçage des produits.

71. Différentes opinions ont été exprimées au sujet de l'élaboration de principes et/ou de directives et sur la question de savoir si les principes devraient constituer un document autonome ou servir à l'élaboration de directives. La majorité des délégations se sont déclarées favorables à l'élaboration de principes relatifs à l'application de systèmes de traçabilité/traçage des produits, tout en reconnaissant la nécessité d'en comprendre clairement les conséquences, y compris au niveau des coûts. D'autres délégations ont été d'avis que toute activité à ce sujet devrait être suspendue jusqu'à la conclusion des travaux préliminaires du Comité du Codex sur les principes généraux. Il a été noté qu'un débat sur ces principes avait été entamé au sein des Comités régionaux de coordination et pourrait servir de tremplin aux activités futures du Comité.

72. Le Comité est donc convenu de poursuivre l'examen de la traçabilité/du traçage des produits dans le contexte des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires à sa prochaine session. Il est par ailleurs convenu que le Secrétariat australien préparerait un document présentant une première série de « Principes de traçabilité/traçage des produits », en se fondant sur les débats de ces deux dernières années au sein des Comités régionaux de coordination, et que ce document serait distribué pour observations par le biais d'une lettre circulaire adressée à tous les pays membres et à toutes les organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex.

73. Il a été suggéré que ce document serve de base à l'échange d'informations et à des débats dans le cadre des séminaires envisagés.

74. Le Comité est en outre convenu que le Secrétariat australien élaborerait un document de travail à partir du document susmentionné, des observations reçues, des conclusions et recommandations des séminaires et ateliers (le cas échéant), des débats du Comité du Codex sur les principes généraux, d'autres Comités du Codex pertinents et des Comités régionaux de coordination, ainsi que d'autres documents pertinents, pour distribution et examen à sa prochaine session.

#### **DOCUMENT DE TRAVAIL SUR L'APPRÉCIATION DE L'ÉQUIVALENCE DES RÈGLEMENTS TECHNIQUES ASSOCIÉS AUX SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES (Point 5 de l'ordre du jour)<sup>10</sup>**

75. À sa dixième session, le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires était convenu de reporter l'examen de *l'Avant-projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires* et de préparer un document de travail pour l'aider à évaluer la nécessité de continuer à élaborer des directives sur cette question. Le Comité avait demandé à un groupe de rédaction animé par l'Australie de préparer un document de travail en se fondant sur le texte actuel, sur les observations soumises par écrit et sur des exemples de problèmes commerciaux qui avaient été résolus, ou auraient pu l'être grâce à des accords de reconnaissance mutuelle et d'équivalence. Le Comité a également décidé de demander des précisions au Comité OTC de l'OMC, par l'intermédiaire du Secrétariat du Codex, sur le fonctionnement de l'accord OTC par rapport aux accords d'équivalence et de reconnaissance mutuelle<sup>11</sup>.

76. La délégation australienne a présenté le document de travail en soulignant qu'il traitait séparément des règlements techniques, des procédures d'évaluation de la conformité et de la reconnaissance mutuelle. Les problèmes commerciaux causés par l'application des règlements techniques avaient été identifiés dans les Annexes 3 et 4 du document de travail. Le Comité a noté que le document n'essayait pas de montrer dans quelle mesure l'équivalence avait, ou aurait, permis de résoudre les problèmes commerciaux identifiés. Le document contenait également un résumé de la situation soumis à l'examen du Comité qui devrait décider de la suite à y donner.

77. L'observateur du Comité OTC de l'OMC a informé le Comité des faits nouveaux concernant les accords de reconnaissance mutuelle et d'équivalence et leur utilisation en vue de l'acceptation des résultats des procédures d'évaluation de la conformité survenus à l'occasion des réunions ordinaires du Comité OTC

<sup>10</sup> CX/FICS 03/5 et observations du Canada, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, des États-Unis et de la Communauté européenne (CX/FICS 03/5-Add.1), de l'Indonésie (CRD 2) et des Philippines (CRD 11).

<sup>11</sup> ALINORM 03/30, par. 40-45.



de l'OMC et des deuxième et troisième examens triennaux du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord OTC. Il a fait remarquer que les pays membres de l'OMC avaient des vues divergentes sur ces questions, ce qui donnait à penser que des débats plus approfondis sur la mise en œuvre des articles 2.7, 6.1 et 6.3 de l'Accord OTC s'imposaient. À cette fin, le Comité OTC de l'OMC était convenu de lancer un processus d'échange d'informations et de données d'expérience sur les questions relatives à l'équivalence, aux procédures d'évaluation de la conformité et aux accords de reconnaissance mutuelle, qui mettrait l'accent sur les aspects pratiques de leur mise en œuvre. L'observateur a également signalé que la transcription intégrale des débats relatifs à ces questions figurait dans le rapport du troisième examen triennal du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord OTC<sup>12</sup>.

78. Le Comité s'est interrogé sur l'opportunité d'élaborer des directives sur ces questions. La délégation norvégienne a souligné la nécessité d'éclaircir les liens entre les règlements techniques et les procédures d'évaluation de la conformité associés aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires. Elle a également insisté sur la nécessité pour le CCFICS d'élaborer des directives sur l'équivalence des procédures d'évaluation de la conformité concernant les règlements techniques, en tenant compte des travaux d'autres organisations internationales de normalisation telles l'ISO, proposant que le Comité poursuive son étude de la question parallèlement aux débats du Comité OTC de l'OMC.

79. D'autres délégations ont estimé que le mandat du CCFICS portait sur les systèmes d'inspection et de certification, y compris les aspects de ces systèmes relatifs à l'équivalence, mais pas sur l'équivalence des règlements techniques. En outre, la nécessité pour le CCFICS d'entreprendre des travaux sur l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques et des systèmes d'évaluation de la conformité a été mise en question étant donné que les problèmes relatifs à la mise en œuvre de l'équivalence dans ce domaine n'avaient pas été identifiés. Par ailleurs, les différends commerciaux au sujet de l'Accord OTC donnaient à penser que ces problèmes étaient liés à la légitimité d'une mesure OTC plutôt qu'à la détermination de son équivalence avec une mesure d'un autre pays et que des orientations supplémentaires de la part du CCFICS sur l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques ne contribueraient guère à les résoudre.

80. Le Comité a décidé de ne pas poursuivre les travaux sur l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques associés aux systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires, et d'informer la Commission du Codex Alimentarius et le Comité exécutif de sa décision. Il a également décidé de revenir éventuellement sur cette question lors d'une session ultérieure en fonction de l'évolution de la situation. Le Comité a donc recommandé de conserver la référence à « *l'élaboration à des fins spécifiques de directives sur l'appréciation de l'équivalence, notamment l'équivalence de mesures destinées à garantir l'hygiène des aliments ou leur conformité à des exigences impératives de qualité* » qui figurait dans le projet de Plan à moyen terme du Codex pour 2003-2007<sup>13</sup>.

## **AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (Point 6 de l'ordre du jour)<sup>14</sup>**

### **Autres questions**

81. L'observateur de l'OCDE a fait part au Comité des activités de l'Organisation de coopération et de développement économiques relatives à l'inspection et à la certification.

### **Travaux futurs**

82. À sa onzième session, le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires était convenu de demander, par lettre circulaire, des observations concernant les activités proposées comme travaux futurs et leur classement par ordre de priorité<sup>15</sup>.

83. Le Comité a décidé de restructurer les propositions reçues ainsi que les demandes issues de la vingt-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius (par. 3 et 9) selon un modèle qui tiendrait compte

<sup>12</sup> G/TBT/13, par. 12-14 et 38-40 (11 novembre 2003).

<sup>13</sup> Activité 27, Objectif N° 1 « Mettre en place un cadre législatif cohérent ».

<sup>14</sup> CL 2002/54-FICS, Partie B.2 et 2003/17-FICS et observations de l'Australie et de l'International Association of Consumer Food Organizations (CX/FICS 03/6), des États-Unis (CRD 1), de l'OCDE (CRD 4), des Philippines (CRD 12) et du document CRD 13 (descriptif de projet de proposition de nouvelle activité).

<sup>15</sup> ALINORM 03/30A, par. 55.

des *Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail*<sup>16</sup>, ainsi que du débat à ce sujet de la dix-neuvième session du Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) tenue à Paris en novembre 2003. Le Comité est convenu que ces propositions, qui figuraient dans le document CRD 13, serviraient de base aux débats sur ce point de l'ordre du jour.

84. Le Comité a pris note d'une proposition tendant à ce qu'un cadre de référence pour la détermination de l'ordre de priorité de ses travaux, incluant l'élaboration de critères d'évaluation des propositions de travaux futurs, soit établi. Ce cadre tiendrait compte de la révision des Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail qui devrait être entreprise par le Comité du Codex sur les principes généraux.

85. Le Secrétariat du Codex a signalé que l'ordre de priorité des travaux des comités du Codex devrait être fixé conformément aux Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail énoncés dans le Manuel de procédure, qui étaient actuellement en cours de révision par le Comité du Codex sur les principes généraux. À cet égard, le Secrétariat du Codex a attiré l'attention du Comité sur la décision prise par Commission du Codex Alimentarius à sa vingt-sixième session concernant « l'amélioration du processus de gestion des normes » et « l'examen du Règlement intérieur et d'autres questions de procédure ». La Commission avait décidé, en effet, de demander au Comité du Codex sur les principes généraux de remanier les Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail en fonction des priorités actuelles de la Commission et de façon à lui fournir des outils pour évaluer de manière objective les propositions de nouvelles activités en fonction des priorités<sup>17</sup>.

86. Le Comité a décidé qu'au vu des travaux en cours sur la révision des Critères relatifs à l'établissement des priorités de travail par le Comité du Codex sur les principes généraux, il n'était pas utile pour le moment d'élaborer des critères de planification du travail spécifiques aux activités du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires.

87. En réponse à une proposition, présentée par la Thaïlande, de faire le bilan de l'application des textes du CCFICS, le Comité a rappelé le caractère volontaire des normes et des textes apparentés du Codex et a indiqué que ni son mandat ni celui de la Commission du Codex Alimentarius ne prévoyaient le contrôle de leur application par les membres. Le Comité a pris acte de l'avis exprimé par la Thaïlande concernant la nécessité croissante de directives CCFICS pour protéger la santé des consommateurs et assurer des pratiques commerciales loyales au niveau international.

88. Après un débat général sur l'opportunité d'entreprendre de nouvelles activités relatives aux autres propositions incluses dans le document CRD 13<sup>18</sup>, le Comité a décidé:

- a) de transmettre à la Commission du Codex Alimentarius trois nouvelles propositions à approuver en tant que nouvelles activités:
- Avant-projet d'annexes aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires (groupe de rédaction dirigé par les États-Unis avec le concours des pays suivants: Australie, Canada, Chine, France, Inde, Japon, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Roumanie et Afrique du Sud);
  - Avant-projet de principes applicables à la certification électronique (groupe de rédaction dirigé par l'Australie avec le concours des pays suivants: Canada, France, République de Corée, Inde, Iran, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Norvège, Afrique du sud, Suède, Thaïlande et États-Unis);
  - Avant-projet de directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques (groupe de rédaction dirigé par les États-Unis avec le concours des pays suivants: Australie, Autriche, Canada, Chine, France, Indonésie, Iran, Irlande, Italie, Japon, Nouvelle-Zélande, Norvège, République de Corée, Afrique du sud et Suisse);

<sup>16</sup> Manuel de procédure de la Commission du Codex Alimentarius, 13<sup>e</sup> édition.

<sup>17</sup> ALINORM 03/41, par. 163 et 182.

<sup>18</sup> Disponible sur demande auprès du Secrétariat australien ou du Secrétariat du Codex (courriel: [codex.contact@affa.gov.au](mailto:codex.contact@affa.gov.au) et [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org), respectivement).

b) de préparer trois documents de travail pour la treizième session du Comité, comme suit:

- Document de travail sur la révision des Directives concernant l'échange d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation (groupe de rédaction dirigé par l'Inde avec le concours de l'Australie, de l'Indonésie, de la Malaisie, de la Thaïlande, de la Communauté européenne et des Philippines);
- Document de travail sur la révision des Directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats (groupe de rédaction dirigé par les États-Unis avec le concours de l'Inde, de l'Iran, de la Communauté européenne et des Philippines);
- Document de travail sur l'interprétation à donner à l'expression « un intervalle raisonnable » figurant dans les Directives sur les systèmes de contrôle des importations de denrées alimentaires (groupe de rédaction dirigé par l'Australie en consultation avec le Paraguay - sous réserve de confirmation par le Paraguay au Secrétariat australien).

c) de classer dans l'ordre de priorité suivant les points à inscrire à l'ordre du jour de sa prochaine session:

- i. Avant-projet d'annexes aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires;
- ii. Avant-projet de principes applicables à la certification électronique;
- iii. Avant-projet de directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques;
- iv. Document de travail sur la traçabilité et le traçage des produits dans le contexte des systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations de denrées alimentaires (voir par. 74);
- v. Document de travail sur la révision des Directives concernant l'échange d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation;
- vi. Document de travail sur la révision des Directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance de certificats;
- vii. Document de travail sur l'interprétation à donner à l'expression « un intervalle raisonnable » figurant dans les Directives sur les systèmes de contrôle des importations de denrées alimentaires.

89. Le Comité a noté que la décision d'entreprendre les travaux sur la certification électronique, l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques et les annexes aux *Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées à l'inspection et à la certification des denrées alimentaires* serait soumise à l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius ou de son Comité exécutif au titre de nouvelles activités.

90. Le Comité a également noté que les annexes tiendraient compte de la demande de la vingt-sixième session de la Commission du Codex Alimentarius concernant le besoin d'informations plus complètes en vue de la mise en œuvre des Directives (par. 3 et 9).

91. Il a également noté que le document de travail sur la révision des *Directives Codex pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance des certificats* traiterait de la révision du paragraphe 6 de la Section 5 concernant l'utilisation appropriée des certificats d'exportation et envisagerait la préparation d'une présentation normalisée pour les exigences à l'importation.

92. S'agissant du document de travail sur l'interprétation à donner à l'expression « un intervalle raisonnable » figurant dans les *Directives sur les systèmes de contrôle des importations de denrées alimentaires*, l'observateur du Comité OMC/SPS a indiqué que la décision pertinente de la Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Doha en 2001, sur les « Questions et préoccupations liées à la mise en

œuvre »<sup>19</sup>, pourrait aider le groupe de rédaction dans son travail, puisqu'il y était question de cette même expression figurant dans l'Accord SPS<sup>20</sup>.

93. Le Comité est convenu que tous les documents destinés à sa prochaine session devraient être prêts pour la fin du mois de juillet 2004 pour permettre leur traduction et leur distribution en temps utile en vue de leur examen à sa treizième session.

**DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (Point 7 de l'ordre du jour)**

94. Le Comité a noté que sa treizième session devrait avoir lieu en Australie du 6 au 10 décembre 2004, sous réserve de consultations ultérieures entre les secrétariats du Codex et du gouvernement hôte.

---

<sup>19</sup> WT/MIN (01)17 (20 novembre 2001).

<sup>20</sup> Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, Annexe B, par. 2.

## ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

| Objet   | Étape    | Mesures à prendre par:   | Document de référence (ALINORM 03/16) |
|---|----------|--|---------------------------------------|
| Avant-projet de principes et de directives concernant l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des denrées alimentaires                            | 5/8      | Gouvernements<br>27 <sup>e</sup> session CCA   | par. 61<br>Annexe II                  |
| Avant-projet d'annexes aux Directives sur l'appréciation de l'équivalence des mesures sanitaires associées aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires                 | 1/2/3    | 27 <sup>e</sup> session CCA<br>Groupe de rédaction dirigé par les États-Unis<br>Observations<br>13 <sup>e</sup> CCFICS | par. 88 à 90                          |
| Avant-projet de principes applicables à la certification électronique   | 1/2/3    | 27 <sup>e</sup> session CCA<br>Groupe de rédaction dirigé par l'Australie<br>Observations<br>13 <sup>e</sup> CCFICS    | par. 88 et 89                         |
| Avant-projet de directives concernant l'inspection des denrées alimentaires importées fondée sur l'analyse des risques  | 1/2/3    | 27 <sup>e</sup> session CCA<br>Groupe de rédaction dirigé par les États-Unis<br>Observations<br>13 <sup>e</sup> CCFICS | par. 88 et 89                         |
| Document de travail sur la traçabilité et le traçage des produits dans le contexte des systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires   | -        | Secrétariat australien<br>Observations<br>13 <sup>e</sup> CCFICS   | par. 72 à 74                          |
| Document de travail sur la révision des Directives concernant l'échange d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation  | -        | Groupe de rédaction dirigé par l'Inde<br>Observations<br>13 <sup>e</sup> CCFICS  | par. 88                               |
| Document de travail sur la révision des Directives pour une présentation générique des certificats officiels et l'établissement et la délivrance de certificats                                   | -        | Groupe de rédaction dirigé par les États-Unis<br>Observations<br>13 <sup>e</sup> CCFICS                                | par. 88 et 91                         |
| Document de travail sur l'interprétation à donner à l'expression « un intervalle raisonnable » figurant dans les Directives sur les systèmes de contrôle des importations de denrées alimentaires | -        | Groupe de rédaction dirigé par l'Australie<br>Observations<br>13 <sup>e</sup> CCFICS                                   | par. 88 et 92                         |
| Avant-projet de directives sur l'appréciation de l'équivalence des règlements techniques associés aux systèmes d'inspection et de certification des denrées alimentaires                          | suspendu | 27 <sup>e</sup> session CCA  | par. 80                               |

**LIST OF PARTICIPANTS  
LISTE DES PARTICIPANTS  
LISTA DE PARTIPANTES**

***CHAIRPERSON***

Mr Gregory Read  
Executive Manager  
Exports and Corporate Division  
Australian Quarantine and Inspection Service  
Australian Government Department of Agriculture Fisheries and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 3594  
Fax: +61 2 6272 4112  
Email: [gregory.read@daff.gov.au](mailto:gregory.read@daff.gov.au)

***ARGENTINA***

Mr Fernando Lavaggi  
Director de Fiscalizacion Vegetal  
Servicio Nacional de Sanidad y  
Calidad Agroalimentaria – SENASA  
Avda Paseo Colon 367 7° Piso  
Ciudad De BUENOS AIRES 1063  
ARGENTINA  
Phone: +54 11 4345 4225  
Fax: +54 11 4345 4225 int 1530  
Email: [flavag@mecon.gov.ar](mailto:flavag@mecon.gov.ar)

***AUSTRALIA***

Dr Ann McDonald  
General Manager  
Market Maintenance Group  
Australian Quarantine and Inspection Service  
Australian Government Department of  
Agriculture Fisheries and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 5254  
Fax: +61 2 6272 4112  
Email: [ann.mcdonald@daff.gov.au](mailto:ann.mcdonald@daff.gov.au)

Mr Trent Brady  
Policy Officer  
Food and Agriculture Group  
Australian Government Department of  
Agriculture, Fisheries & Forestry  
GPO Box 858  
BARTON ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 4085  
Fax: +61 2 6272 4367  
Email: [trent.brady@daff.gov.au](mailto:trent.brady@daff.gov.au)

Dr Scott Crerar  
Team Manager  
Monitoring and Evaluation  
Food Standards Australia New Zealand  
PO Box 7186  
CANBERRA BC ACT 2610  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6271 2235  
Fax: +61 2 6271 2278  
Email: [scott.crerar@foodstandards.gov.au](mailto:scott.crerar@foodstandards.gov.au)

Mr Steve Crossley  
Section Manager  
Modelling, Evaluation and Surveys  
Food Standards Australia New Zealand  
PO Box 7186  
CANBERRA BC ACT 2610  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6271 2624  
Fax: +61 2 6271 2278  
Email: [steve.crossley@foodstandards.gov.au](mailto:steve.crossley@foodstandards.gov.au)

Ms Peggy Douglass  
Senior Advisor  
Australian Quarantine and Inspection Service  
Australian Government Department of  
Agriculture, Fisheries and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 5786  
Fax: +61 2 6271 6522  
Email: [peggy.douglass@daff.gov.au](mailto:peggy.douglass@daff.gov.au)

Ms Kirsten Hambly  
Executive Officer  
Agriculture and Food Branch  
Australian Government Department of Foreign  
Affairs and Trade  
RG Casey Building  
John McEwen Crescent  
BARTON ACT 0221  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6261 1865  
Fax: +61 2 6112 1865  
Email: [kirsten.hambly@dfat.gov.au](mailto:kirsten.hambly@dfat.gov.au)

Dr Hikmat Hayder  
Senior Scientist  
Food Standards Australia New Zealand  
PO Box 7186  
CANBERRA BC ACT 2610  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6271 2645  
Fax: +61 2 6271 2278  
Email: [hikmat.hayder@foodstandards.gov.au](mailto:hikmat.hayder@foodstandards.gov.au)

Ms Brenda Kilgore  
Senior Food Scientist  
Food Standards Australia New Zealand  
PO Box 7186  
BARTON ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6271 2692  
Fax: +61 2 6271 2278  
Email: [brenda.kilgore@foodstandards.gov.au](mailto:brenda.kilgore@foodstandards.gov.au)

Mr Kieth Murray  
Operations Co-ordinator  
Australian Quarantine Inspection Service  
Australian Government Department of  
Agriculture, Fisheries and Forestry  
PO Box 222  
HAMILTON QLD 4007  
AUSTRALIA  
Phone: +61 7 3246 8685  
Fax: +61 2 7 3246 8657  
Email: [kieth.murray@daff.gov.au](mailto:kieth.murray@daff.gov.au)

Ms Usha Sriram-Prasad  
Senior Policy Officer  
Food and Agriculture Group  
Australian Government Department of  
Agriculture, Fisheries & Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 3547  
Fax: +61 2 6272 4367  
Email: [Usha.sp@daff.gov.au](mailto:Usha.sp@daff.gov.au)

Mr Nektarios Tsirbas  
Manager  
Trading Environment and Programs  
Market Access and Biosecurity  
Australian Government Department of  
Agriculture, Fisheries and Forestry  
GPO Box 858  
BARTON ACT 2600  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 4811  
Fax: +61 2 6272 4600  
Email: [nektarios.tsirbas@daff.gov.au](mailto:nektarios.tsirbas@daff.gov.au)

Ms Jenny Williams  
Assistant Program Manager  
Food Standards Australia New Zealand  
PO Box 7186  
BARTON ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 2625  
Fax: +61 2 6271 2278  
Email: [jenny.williams@foodstandards.gov.au](mailto:jenny.williams@foodstandards.gov.au)

Mrs Robyn Banks  
Regulatory Affairs and Nutrition Manager  
Nestlé Australia Ltd.  
Locked Bag 5  
SILVERWATER NSW 2138  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 8756 2305  
Fax: +61 2 9736 0426  
Email: [robyn.banks@au.nestle.com](mailto:robyn.banks@au.nestle.com)

Mr Tony Downer  
Assistant Director  
Scientific and Technical  
Australian Food and Grocery Council  
Locked Bag 1  
KINGSTON ACT 2604  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6273 1466  
Fax: +61 2 6273 1477  
Email: [tony.downer@afgc.org.au](mailto:tony.downer@afgc.org.au)

Mr Digby Gascoine  
 Consultant  
 PO Box 4012  
 MANUKA ACT 2603  
 AUSTRALIA  
 Phone: +61 2 6231 7746  
 Fax: +61 2 6231 7863  
 Email: [digby.gascoine@bigpond.com](mailto:digby.gascoine@bigpond.com)

Mr Robert Statham  
 CPSU (FIS)  
 Queensland FIS State Secretary  
 4 Lumbye Place North Tivoli  
 IPSWICH QLD 4305  
 AUSTRALIA  
 Phone: +61 7 3281 8210  
 Email: [robcoral@bigpond.com.au](mailto:robcoral@bigpond.com.au)

**AUSTRIA**

Mr Dieter Jenewein  
 Ministerialrat  
 Federal Ministry for Health and Women  
 C/o Technikerstrasse 70, A-6020  
 INNSBRUCK  
 AUSTRIA  
 Phone: +43 512 224 400  
 Fax: +43 224 4015  
 Email: [dieter.jenewein@ages.at](mailto:dieter.jenewein@ages.at)

**BELGIUM**

Dr Sofie Huyberechts  
 Veterinary Officer  
 Federal Agency for the Safety of the Food Chain  
 (FASFC)  
 DG Control Policy  
 International Affairs  
 WTC III  
 Boulevard Simon Bolivar 30  
 1000 BRUSSELS  
 BELGIUM  
 Phone: +32 2 208 3868  
 Fax: +32 2 208 3823  
 Email: [Sofie.huyberechts@favv.be](mailto:Sofie.huyberechts@favv.be)

**BRAZIL**

Ms Ana Virginia de Almeida Figueiredo  
 Manager of Food Inspection  
 Brazilian National Surveillance Agency  
 SEPQ 515 Bloco B  
 Ed. Omega 3 Andar  
 BRASILIA DF  
 BRAZIL

Mr Pedro Cunha E Menezes  
 Consul  
 Brazilian Foreign Affairs Ministry  
 17/31 Market Street  
 SYDNEY NSW 2000  
 AUSTRALIA  
 Phone +61 2 9267 6503  
 Fax: +61 2 9267 4419  
 Email: [pmenezes@brazil.sydney.org](mailto:pmenezes@brazil.sydney.org)

Dr Marcelo Mazzini  
 Ministério da Agricultura, Pecuária e do  
 Abastecimento  
 Esplanada Dos Ministerios  
 Edif Anexo – ALA “A”  
 Sala 406  
 ASA SUL  
 BRASILIA DF  
 BRAZIL  
 Phone: +55 612 182 339  
 Fax: +55 612 182 672  
 Email: [mazzini@agricultura.gov.br](mailto:mazzini@agricultura.gov.br)

**CANADA**

Dr Mervyn Baker  
 Director  
 Food of Animal Origin Division  
 Canadian Food Inspection Agency  
 59 Camelot Drive  
 OTTAWA ONTARIO K1A 0Y9  
 CANADA  
 Phone: +1 613 221 7027  
 Fax: +1 613 228 6636  
 Email: [mbaker@inspection.gc.ca](mailto:mbaker@inspection.gc.ca)

Mr Ron Burke  
 Director  
 Bureau of Food Regulatory  
 International & Interagency Affairs  
 Food Directorate  
 Health Products and Food Branch  
 Health Canada  
 Building #7, Room 2395 (0702C1)  
 Tunney's Pasture  
 OTTAWA ONTARIO K1A 0L2  
 CANADA  
 Phone: +1 613 957 1748  
 Fax: +1 613 941 3537  
 Email: [ronald\\_burke@hc-sc.gc.ca](mailto:ronald_burke@hc-sc.gc.ca)



Mr Pierre Desmarais  
 Second Secretary  
 Canadian High Commission  
 Commonwealth Avenue  
 CANBERRA ACT 2600  
 AUSTRALIA  
 Phone: +61 2 6270 4029  
 Fax: +61 2 6270 4069  
 Email: [Pierre.desmarais@dfait-maeci.gc.ca](mailto:Pierre.desmarais@dfait-maeci.gc.ca)

Dr Thomas Feltmate  
 Manager  
 Food Safety Risk Analysis Unit  
 Canadian Food Inspection Agency  
 3851 Fallowfield Road  
 PO 11300  
 NEPEAN ONTARIO K2H 8P9  
 CANADA  
 Phone: +1 613 228 6698 ext. 5982  
 Fax: +1 613 228 6675  
 Email: [tfeltmate@inspection.gc.ca](mailto:tfeltmate@inspection.gc.ca)

#### **CHILE**

Ms Kathy Hermosilla  
 Honorary Consul of Chile (Qld)  
 Ministry of Foreign Affairs  
 87 Lyndale Street  
 DAISY HILL QLD 4127  
 AUSTRALIA  
 Phone: +61 7 3208 8444  
 Fax: +61 7 3208 8999  
 Email: [honconchilebne@hotmail.com](mailto:honconchilebne@hotmail.com)

#### **CHINA**

Ms Li Yubing  
 Deputy Director  
 Certification and Accreditation Administration of  
 China  
 PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA  
 Phone: +86 10 8226 2760  
 Fax: +86 10 8226 0753  
 Email: [Liyubing@cnea.gov.cn](mailto:Liyubing@cnea.gov.cn)

Mr Tang Deliang  
 Bureau of Import and Export Food Safety  
 General Administration of Quality Supervision  
 Inspection and Quarantine Bureau of China  
 No 9 Madiandonglu Chaoyang District  
 BEIJING 100088  
 CHINA  
 Phone: +86 10 8226 2018  
 Fax: +86 10 82260175  
 Email: [tangdl@aqsiq.gov.cn](mailto:tangdl@aqsiq.gov.cn)

Mr Sun Guosheng  
 Deputy Director  
 Tianjin Entry-Exit  
 Inspection and Quarantine Bureau of China  
 No 33 Youyi Road  
 Hexi District  
 TIANJIN 300201  
 CHINA  
 Phone: +86 22 2813 4961  
 Fax: +86 22 2813 4061  
 Email: [sungs@aqsiq.gov.cn](mailto:sungs@aqsiq.gov.cn)

Mr Wang Hongwei  
 Deputy Director  
 National Veterinary Diagnostic Centre  
 Ministry of Agriculture  
 CHINA 100094  
 Phone: +86 10 6289 1257  
 Fax: +86 10 6289 1258  
 Email: [wanghongwei@nvdc.cn](mailto:wanghongwei@nvdc.cn)

Mr Liu Yong  
 Official  
 Shandong Entry-Exit  
 Inspection and Quarantine Bureau  
 Qu Tangxia Road 70  
 QINGDAO 266002  
 CHINA  
 Phone: +86 532 267 1549  
 Fax: +86 532 265 3971  
 Email: [liuyoung65@yahoo.com](mailto:liuyoung65@yahoo.com)

Mr Wang Huafei  
 Departmental Director  
 Development Center for Green Food of China  
 PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA  
 Phone: +86 10 6219 1409  
 Fax: +86 10 6213 3552  
 Email: [chinawhf@vip.sina.com](mailto:chinawhf@vip.sina.com)

Mr Liu Junhua  
 China National Institute of Standardization  
 No 3 South Road  
 Yuhui, Chaoyang District  
 BEIJING 100029  
 CHINA  
 Phone: +86 10 8461 1177 2655  
 Email: [liujh@chis.gov.cn](mailto:liujh@chis.gov.cn)

Mr Chungpui Lee  
 Senior Superintendent  
 Food and Environmental Hygiene Department  
 43/F Queensway Government Offices  
 66 Queensway  
 HONG KONG – Special Administrative Region  
 CHINA  
 Phone: +852 2867 5566  
 Fax: +852 2521 4784  
 Email: [cplee@fehd.gov.hk](mailto:cplee@fehd.gov.hk)

**CUBA**

Mr Gabriel Lahens Espinosa  
 Director  
 Department of technical Regulations and Quality  
 Ministry of Foreign Trade  
 Infanta Street No. 16 Esquina 23  
 VEDADO LA HABANA  
 CUBA  
 Phone: +53 7 542 139  
 Fax: +53 7 550 461  
 Email: [gabriel.lahens@mincex.cu](mailto:gabriel.lahens@mincex.cu)

**DENMARK**

Mr Erik Engelst Petersen  
 Veterinary Officer  
 Danish Veterinary and Food Administration  
 Mørkhøj Bygade 19, DK 2860  
 SOBORG  
 DENMARK  
 Phone: +45 3 395 6000  
 Fax: +45 3 395 6001  
 Email: [eep@fdir.dk](mailto:eep@fdir.dk)

**EGYPT**

Mr Sayied Hassan  
 Manager of the Cereals Department  
 General Organization for Export and Import  
 Control  
 10 Sohaag Street  
 OMRANIA EGYPT  
 Phone: +202 5741 654  
 Fax: +202 577 8376  
 Email: [sayed2422003@yahoo.com](mailto:sayed2422003@yahoo.com)

**EUROPEAN COMMUNITY**

Dr Henri Belveze  
 European Commission  
 Rue Froissart 101  
 Bureau 4/76  
 BRUSSELS  
 BELGIUM  
 Phone: +32 2296 2812  
 Fax: +32 2 2998566  
 Email: [henri.belveze@cec.eu.int](mailto:henri.belveze@cec.eu.int)

Mr Andrew Wilson  
 Counsellor  
 EC Delegation  
 140 Wireless Road  
 BANGKOK 10330  
 THAILAND  
 Phone: +66 2 255 9100  
 Fax: + 66 2 255 9114  
 Email: [Andrew.Wilson@cec.eu.int](mailto:Andrew.Wilson@cec.eu.int)

**FINLAND**

Miss Leena Eerola  
 Veterinary Officer  
 Ministry of Agriculture and Forestry  
 Food and Health Department, Border Inspection  
 Unit  
 Mariankatu 23  
 PO Box 30  
 HELSINKI 00023  
 FINLAND  
 Phone: +358 9 1605 2375  
 Fax: +358 9 1605 2779  
 Email: [Leena.Eerola@mmm.fi](mailto:Leena.Eerola@mmm.fi)

**FRANCE**

Mrs Roseline Lecourt  
 Chargee de Mission  
 Ministère de l'Economie, des Finances et de  
 l'Industrie  
 DGCCRF  
 Teledoc 051  
 59 Boulevard Vincent Auriol  
 75703 PARIS CEDEX 13  
 France  
 Phone: +33 1 4497 3470  
 Fax: +33 1 4497 3037  
 Email: [roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr)

**GEORGIA**

Dr Ilia Bibileishvili  
 Head of Division  
 Ministry of Agriculture and Food of Georgia  
 Marketing and External Trade Division  
 41, Kostava Street  
 TBILISI  
 GEORGIA  
 Phone: + 995 32 986653  
 Fax: +995 32 333 698

Professor Avtandil Korakhashvili  
 Chairman of Agro-biodiversity Scientific Council  
 Ministry of Agriculture and Food of Georgia  
 41, Kostava Street  
 TBILISI  
 GEORGIA  
 Phone: +995 32 3326 71  
 Fax: +995 3233 3698  
 Email: [Bidzina\\_Korakhashvili@dai.com](mailto:Bidzina_Korakhashvili@dai.com);  
[giabib@maf.ge](mailto:giabib@maf.ge)

**GERMANY**

Ms Marie-Luise Trebes  
 Federal Ministry of Consumer Protection,  
 Nutrition & Agriculture  
 Rochusstrasse 1  
 53123 BONN  
 GERMANY  
 Phone: +49 (0) 228 5293 394  
 Fax: +49 (0) 228 5294 943  
 Email: [marie-luise.trebes@bmvel.bund.de](mailto:marie-luise.trebes@bmvel.bund.de)

Dr Hartmut Waldner  
 Federal Office of Consumer Protection & Food  
 Safety (BVL)  
 Crisis Management and Rapid Alert Systems  
 Unit 104  
 Rochusstrasse 65  
 BONN D-53123  
 GERMANY  
 Phone: +49 (0) 228 6198 261  
 Fax: +49 (0) 228 6198 120  
 Email: [hartmut.waldner@bvl.bund.de](mailto:hartmut.waldner@bvl.bund.de)

**HUNGARY**

Dr Endre RÁCZ  
 Head of Unit  
 Department for Food Production  
 Ministry of Agriculture and Regional  
 Development  
 Kossuth L. ter 11  
 BUDAPEST H-1055  
 HUNGARY  
 Phone: +36 1 301 4383  
 Fax: +36 1 301 4808  
 Email: [endre.racz@fvm.hu](mailto:endre.racz@fvm.hu)

**INDIA**

Ms Shashi Sareen  
 Director  
 Export Inspection Council of India  
 Ministry of Commerce  
 3<sup>rd</sup> Floor NDYMCA Cultural Centre Building  
 1 Jai Singh Road  
 NEW DELHI 110011  
 INDIA  
 Phone: +91 11 2374 8025  
 Fax: +91 11 2374 8186  
 Email: [director@eicindia.org](mailto:director@eicindia.org)

Mr K. S. Money  
 Chairman  
 Agricultural and Processed Food Products Export  
 Development Authority (APEDA)  
 Ministry of Commerce & Industry  
 Government of India  
 3<sup>rd</sup> Floor NCUI Building  
 3 Siri Institutional Area  
 August Kranti Marg  
 NEW DELHI 110016  
 INDIA  
 Phone: +91 11 26526187  
 Fax: +91 11 26526187  
 Email: [chairman@apeda.com](mailto:chairman@apeda.com)

Mr Shri Tapes P Pawar  
 Joint Secretary (A & IC)  
 Department of Animal Husbandry & Dairying  
 Ministry of Agriculture  
 Krishi Bhavan  
 NEW DELHI 110011  
 INDIA  
 Phone: +91 11 2338 7804  
 Fax: +91 11 23386115  
 Email: [tpawar@nic.in](mailto:tpawar@nic.in)

Mr Anup K. Thakur  
 Joint Secretary  
 Department of Commerce  
 Ministry of Commerce and Industry  
 Udyog Bhavan  
 NEW DELHI 110011  
 INDIA  
 Phone: +91 11 2301 5215  
 Fax: +91 11 2301 4418  
 Email: [anupthakur@ub.nic.in](mailto:anupthakur@ub.nic.in)

**INDONESIA**

Dr Soempeno Putro  
 Director-General  
 Capacity Building and Marketing  
 Ministry of Marine Affairs and Fisheries  
 JL Medan Merdeka Timur 16  
 JAKARTA  
 INDONESIA  
 Phone: +62 2135 00063  
 Fax: +62 2135 20844  
 Email: [sumpeno@mailcity.com](mailto:sumpeno@mailcity.com)

Mrs Ketut Oka Harmini  
 Senior Officer  
 Directorate for Inspection of Distributed Goods  
 and Services  
 Ministry of Industry and Trade  
 JL MI Ridwan Rais No.5  
 Gedung Blok II Lt 3  
 JAKARTA 10110  
 INDONESIA  
 Phone: +62 21 3858 171 75 ext.1110  
 Fax: +62 21 3858 189  
 Email: [nyomansutisna@yahoo.com](mailto:nyomansutisna@yahoo.com)

Dr Karim Husein  
 Head  
 Centre for Standardisation and Accreditation  
 Ministry of Industry and Trade  
 INDONESIA  
 Phone: +21 5252 690  
 Fax: +21 5252 690  
 Email: [kapustam@dprin.go.id](mailto:kapustam@dprin.go.id)

Mrs Dharmawati Masfar  
 Deputy Director for Import  
 Ministry of Industry and Trade  
 Jl Ridwan Rais No 5  
 JAKARTA 10110  
 INDONESIA  
 Phone: +62 021 3858 194  
 Fax: +62 021 385 8194

Ms RN Nurnadiah  
 Deputy Director for Processed Product  
 Quality for Horticulture  
 Ministry of Agriculture  
 Gd D Lt III  
 JL Harsono RM#3 Ragunan  
 JAKARTA 12550  
 INDONESIA  
 Phone: +62 21 7818 202  
 Fax: +62 21 7884 2007  
 Email: [nurnadiah@deptan.go.id](mailto:nurnadiah@deptan.go.id)

Mr Febrian A Ruddyard  
 First Secretary/Economic  
 Indonesian Embassy  
 8 Darwin Avenue  
 YARRALUMLA  
 CANBERRA ACT 2600  
 AUSTRALIA  
 Phone: +61 2 6250 8600  
 Fax: +61 2 6273 6017  
 Email: [bidekon1@cyberone.com.au](mailto:bidekon1@cyberone.com.au)

Mr Ignatius Warsito  
 Senior Officer  
 Directorate for Inspection of Distributed Goods  
 and Services  
 Ministry of Industry and Trade  
 JAKARTA  
 INDONESIA  
 Phone: 62 21 385 8189  
 Fax: 62 21 35 8189  
 Email: [ignwarsi@yahoo.com](mailto:ignwarsi@yahoo.com);  
[i.warsito@centrin.net.id](mailto:i.warsito@centrin.net.id)

**IRAN ( ISLAMIC REPUBLIC OF)**

Mr Mohammad Hosein Kalantar Motamedi  
 Isiri President Adviser  
 Institute of Standard & Industrial Research of Iran  
 PO Box 14155-6139  
 TEHRAN  
 IRAN  
 Phone: +98 21888 9664  
 Fax: +98 2188 79475  
 Email: [motamedi@isiri.or.ir](mailto:motamedi@isiri.or.ir)

Dr Ali Safar-Maken  
 Deputy of Quarantine and International Affairs  
 Iranian Veterinary Organization  
 PO Box 14155/6349  
 IRAN  
 Phone: +98 261 650 7452/+98 21 895 7193  
 Fax: +98 28 895 7252  
 Email: [ivoquarantine@ivo.org.ir](mailto:ivoquarantine@ivo.org.ir)

Mr Anoushiravan Parsa Nejad  
 Overseas Inspection Manager  
 International Goods Inspection Co  
 PO Box 15875-3619  
 TEHRAN  
 IRAN  
 Phone: +98 218833 1756  
 Fax: +98 2188 40750  
 Email: [commercial@igico.com](mailto:commercial@igico.com)

**IRELAND**

Mr Edwin Teehan  
 Superintending Veterinary Inspector  
 Department of Agriculture and Food  
 Kildare Street  
 DUBLIN 2  
 IRELAND  
 Phone: +353 1607 2985  
 Fax: +3531 678 9733  
 Email: [Edwin.teehan@agriculture.gov.ie](mailto:Edwin.teehan@agriculture.gov.ie)

Mr Jeffrey Moon  
 Chief Specialist Environmental Health  
 Food Safety Authority of Ireland  
 Abbey Court  
 Lower Abbey Street  
 DUBLIN 1  
 IRELAND  
 Phone: +353 1 817 1309  
 Fax: +353 1 817 1301  
 Email: [jmoon@fsai.ie](mailto:jmoon@fsai.ie)

**ITALY**

Professor Piergiuseppe Facelli  
 Dirigente Veterinario  
 Ministero della Salute  
 Piazza Marconi n. 25  
 ROME I-00144  
 ITALY  
 Phone: +39 0659 9466 13  
 Fax: +39 0659 9465 55  
 Email: [pg.facelli@sanita.it](mailto:pg.facelli@sanita.it)

Mr Ciro Impagnatiello  
 Ministero Delle Politiche Agricole e Forestali  
 Via XX Settembre 20  
 ROME 00187  
 ITALY  
 Phone: +39 06 46656511  
 Fax: +39 06 4880 273  
 Email: [ciroimpa@tiscali.it](mailto:ciroimpa@tiscali.it)

**JAPAN**

Dr Koji Miura  
 Director  
 International Food Safety Planning  
 Department of Food Safety, Pharmaceutical &  
 Food Safety Bureau  
 Ministry of Health, Labour and Welfare  
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 TOKYO 100-8916  
 JAPAN  
 Phone: +81 3 3595 2326  
 Fax: +81 3 3503 7965  
 Email: [miura-koujimd@mhlw.go.jp](mailto:miura-koujimd@mhlw.go.jp)

Dr Masayuki Tasai  
 Assistant Director  
 Office of Quarantine Stations Administration  
 Policy Planning and Communication Division  
 Department of Food Safety, Pharmaceutical &  
 Food Safety Bureau  
 Ministry of Health, Labour and Welfare  
 1-2-2 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 TOKYO 100-8916  
 JAPAN  
 Phone: +81 3 3595 2333  
 Fax: +81 3 3591 8029  
 Email: [tasai-masayuki@mhlw.go.jp](mailto:tasai-masayuki@mhlw.go.jp)

Mr Masanori Imagawa  
 Chief  
 Inspection and Safety Division  
 Department of Food safety, Pharmaceutical and  
 Food Safety Bureau  
 Ministry of Health, Labour and Welfare  
 1-2-2 Kasumigaseki Chiyoda-ku  
 TOKYO 100-8916  
 JAPAN  
 Phone: +81 3 3595 2337  
 Fax: +81 3 3503 7964  
 Email: [imagawa-masanori@mhlw.go.jp](mailto:imagawa-masanori@mhlw.go.jp)

Mr Seiichiro Oyama  
 Director for International Affairs Office  
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau  
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
 1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
 TOKYO 100-8950  
 JAPAN  
 Phone: +81 3 5512 2291  
 Fax: +81 3 3597 0329  
 Email: [seiichirou-ooyama@nm.maff.go.jp](mailto:seiichirou-ooyama@nm.maff.go.jp)

Ms Yukie Honda  
 Planning and Coordinating Department  
 Quality Assurance Division  
 Section Staff of Internal Laboratory Control  
 IAA Center for Food Quality, Labelling &  
 Consumer Services Headquarters  
 Saitama Shintoshin Godo Chosha Kensato Bld 2-  
 1  
 Shintoshin, Cyuo-ku Saitama-shi  
 SAITAMA 330-9731  
 JAPAN  
 Phone: +81 48 600 2359  
 Fax: +81 48 600 2377  
 Email: [yukie-honda@cfqlcs.go.jp](mailto:yukie-honda@cfqlcs.go.jp)

**KENYA**

Dr James Karitu  
Senior Veterinary Officer (Hygiene)  
Department of Veterinary Services  
Veterinary Research Laboratory  
PO Box 00625  
KANGEMI NAIROBI  
KENYA  
Phone: +254 20 631 289  
Fax: +254 20 631 273  
Email: [ngandukaritu@yahoo.com](mailto:ngandukaritu@yahoo.com)

**KOREA, REPUBLIC OF**

Mr Song Boo Koh  
Deputy Director  
Korea Food and Drug Administration  
#5 Nokbun-Dong  
EunPyung-Ku  
SEOUL  
REPUBLIC OF KOREA  
Phone: +82 2 380 1733  
Fax: +82 2 388 6392  
Email: [kohsb@kfda.go.kr](mailto:kohsb@kfda.go.kr)

Dr Soo Hyun Kim  
Assistant Director  
Bilateral Cooperation Division  
Ministry of Agriculture of Forestry  
Government Complex 2  
KWACHEON-CITY KYUNGGI-DO 427-719  
REPUBLIC OF KOREA  
Phone: +82 2 500 1727  
Fax: +82 2 504 6659  
Email: [Kimsh@maf.go.kr](mailto:Kimsh@maf.go.kr)

Mr Nam-Gyeong Koo  
Administrative Officer  
Ministry of Health and Welfare  
#1 Joongang-dong, Gwacheon-si  
GYEONGGI-DO  
REPUBLIC OF KOREA  
Phone: +82 2 503 7558  
Fax: +82 2 504 1456  
Email: [Cob1004@mohw.go.kr](mailto:Cob1004@mohw.go.kr)

Miss Yun-kyoung Lee  
Senior Researcher  
Ministry of Health and Welfare  
# 1 Joongang-dong, Gwacheon-si  
GYEONGGI-DO  
REPUBLIC OF KOREA  
Phone: +82 2 503 7558  
Fax: +82 2 504 1456  
Email: [yklee0104@mohw.go.kr](mailto:yklee0104@mohw.go.kr)

Mr Cheon Il Park  
Assistant Director  
Ministry of Maritime Affairs and Fisheries  
REPUBLIC OF KOREA  
Phone: +82 2 3148 6922  
Fax: +82 2 3148 6924  
Email: [pcil000@hanmail.net](mailto:pcil000@hanmail.net)

Mr Young-sig Park  
Head Researcher  
KHIDI  
57-1 Naryangin-Dong  
SEOUL 156-800  
REPUBLIC OF KOREA  
Phone: +82 2 2194 7484  
Email: [parkys@khidi.or.kr](mailto:parkys@khidi.or.kr)

**MALAYSIA**

Dr A'aisah Senin  
Principal Assistant Director  
Food Quality Control Division  
Ministry of Health Malaysia  
3<sup>rd</sup> Floor, Block B  
Jalan Cenderasari  
KUALA LUMPUR 50590  
MALAYSIA  
Phone: +603 2694 6601  
Fax: +603 2694 6517  
Email: [aaisah@moh.gov.my](mailto:aaisah@moh.gov.my)

Dr Zaliha Abdullah  
Head, Veterinary Inspection Unit  
Veterinary Public health Section  
Department of Veterinary Services Malaysia  
8<sup>th</sup> and 9<sup>th</sup> Floor  
Wisma Chase Perdana  
Damansara Heights  
KUALA LUMPUR 50630  
MALAYSIA  
Phone: +603 2094 0077  
Fax: +603 2093 5804  
Email: [zaliha@jph.gov.my](mailto:zaliha@jph.gov.my)

Mr Raj R. D'Nathan  
Deputy Under Secretary  
Crops, Livestock and Fisheries Industry Division  
Ministry of Agriculture  
Level 19, Putra Place  
100 Jalan Putra  
KUALA LUMPUR 50350  
MALAYSIA  
Phone: +603 4045 3050  
Fax: +603 4045 8900  
Email: [raj@agri.moa.my](mailto:raj@agri.moa.my)

Dr Haliza Abdul Manaf  
 Assistant Director  
 Food Quality Control Division  
 Ministry of Health Malaysia  
 3<sup>rd</sup> Floor, Block B  
 Jalan Cenderasari  
 KUALA LUMPUR 50590  
 MALAYSIA  
 Phone: +603 2694 6601  
 Fax: +603 2694 6517  
 Email: [haliza@moh.gov.my](mailto:haliza@moh.gov.my)

**MEXICO**

Mr Guillermo Arroyo Gómez  
 Executive Manager of Special Programme  
 Federal Commission Against Safety Hazards  
 (COFEPRIS)  
 Secretaria de Salud  
 Monterrey No 33, Col Roma,  
 CP 06700, MEXICO DF  
 MEXICO  
 Phone: +52 (55) 5080 5262  
 Fax: +55 (55) 5514 1407  
 Email: [garroyo@salud.gob.mx](mailto:garroyo@salud.gob.mx)

Ms Silvia Hernández Rivera  
 Executive Subdirector for Import and Exports  
 Comision Federal para la Proteccion Contra  
 Secretaria de Salud (COFEPRIS)  
 Monterrey No 33, Col Roma,  
 CP 06700, MEXICO DF  
 MEXICO  
 Phone: +52 55 5080 0915  
 Fax: +52 55 5080 5200 Ext 1001  
 Email: [shrivera@salud.gob.mx](mailto:shrivera@salud.gob.mx)

Dr Jorge Leyva  
 Director General of Phytosanitary Inspections  
 SENASICA-SAGARPA  
 Municipio Libre 377  
 Piso 7 ala B  
 03310 MEXICO DF  
 MEXICO  
 Phone: +55 9183 1000 ext. 34063  
 Fax: +55 9183 1010 ext. 34079  
 Email: [dgif.dir@senasica.sagarpa.gob.mx](mailto:dgif.dir@senasica.sagarpa.gob.mx)

**NEW ZEALAND**

Dr Steve Hathaway  
 Director  
 Program Development Group  
 New Zealand Food Safety Authority  
 PO Box 646  
 GISBORNE  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 6 867 1144  
 Fax: +64 6 868 5207  
 Email: [steve.hathaway@nzfsa.govt.nz](mailto:steve.hathaway@nzfsa.govt.nz)

Mr Phil Fawcett  
 Programme Manager  
 Regulatory Standards  
 Dairy and Plant Products Group  
 New Zealand Food Safety Authority  
 PO Box 2835  
 WELLINGTON  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 4 463 2656  
 Fax: +64 4 463 2675  
 Email: [phil.fawcett@nzfsa.govt.nz](mailto:phil.fawcett@nzfsa.govt.nz)

Mrs Cherie Flynn  
 Senior Policy Analyst  
 Policy Group  
 New Zealand Food Safety Authority  
 PO Box 2835  
 WELLINGTON  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 4 463 2572  
 Fax: +64 4 463 2583  
 Email: [cherie.flynn@nzfsa.govt.nz](mailto:cherie.flynn@nzfsa.govt.nz)

Mr Ashley Mudford  
 Programme Manager – E Cert  
 New Zealand Food Safety Authority  
 PO Box 2835  
 WELLINGTON  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 4 4632 605  
 Email: [Ashley.mudford@nzfsa.govt.nz](mailto:Ashley.mudford@nzfsa.govt.nz)

Mr Basker Nadarajah  
 National Co-ordinator  
 Imported Products  
 New Zealand Food Safety Authority  
 Private Bag 92605  
 Symonds Street  
 AUCKLAND  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 9 262 1885  
 Fax: +64 9 630 7470  
 Email: [baskern@adhb.govt.nz](mailto:baskern@adhb.govt.nz)

Mr Drasko Pavlovic  
 E-cert Manager  
 Animal Products Group  
 New Zealand Food Safety Authority  
 Custom House  
 50 Anzac Avenue  
 AUCKLAND  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 9 302 1803  
 Fax: +64 9 309 8302  
 Email: [pavlovicd@maf.govt.nz](mailto:pavlovicd@maf.govt.nz)

Mr Jim Wilson  
 Programme Manager  
 Imports  
 New Zealand Food Safety Authority  
 PO Box 2835  
 WELLINGTON  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 4 463 2663  
 Fax: +64 4 463 2591  
 Email: [jim.wilson@nzfsa.govt.nz](mailto:jim.wilson@nzfsa.govt.nz)

Mr James Riley  
 Compliance Manager  
 New Zealand Meat Industry Association  
 Te Kuiti Meat Processors Ltd  
 PO Box 169  
 TE KUITI  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 7 878 6045  
 Fax: +64 7 878 7787  
 Email: [jamesr@tkmeats.co.nz](mailto:jamesr@tkmeats.co.nz)

Mr Ian Baldick  
 PSA Organiser  
 New Zealand Public Service Association  
 Private Bag 68906  
 AUCKLAND  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 9 376 7430  
 Fax: +64 9 376 7469  
 Email: [ian.baldick@psa.org.nz](mailto:ian.baldick@psa.org.nz)

Mr Keith Gutsell  
 National Delegate PSA  
 Asure New Zealand  
 c/- Alliance Lorneville  
 Private Bag 1410  
 INVERCARGILL  
 NEW ZEALAND  
 Phone: +64 3 215 6418  
 Fax: +64 3 215 7909  
 Email: [keith.kg@es.co.nz](mailto:keith.kg@es.co.nz)

**NORWAY**

Mr Lennart Johanson  
 Deputy Director General  
 Norwegian Ministry of Fisheries  
 PO Box 8118 Dep  
 NO – 0032  
 OSLO  
 NORWAY  
 Phone: +47 2224 2665  
 Fax: +47 2224 9585  
 Email: [Lennart.Johanson@fid.dep.no](mailto:Lennart.Johanson@fid.dep.no)

Ms Lena Brungot  
 Specialist Executive Officer  
 Directorate of Fisheries  
 Department of Seafood  
 PO Box 185  
 Sentrum N-5804  
 BERGEN  
 NORWAY  
 Phone: +47 55 23 80 00  
 Fax: +47 55 23 80 90  
 Email: [lena.brungot@fiskeridir.no](mailto:lena.brungot@fiskeridir.no)

Ms Vigdis Møllersen  
 Advisor  
 Control Systems  
 Department for Control and Coordination  
 Norwegian Food Control Authority  
 PO Box 8187  
 Dep N-0034  
 OSLO  
 NORWAY  
 Phone: +47 23 21 66 69  
 Fax: +47 23 21 70 01  
 Email: [vvm@snt.no](mailto:vvm@snt.no)

Ms Giske Thoen  
 Senior Advisor  
 Section for Scientific, International and Legal  
 Affairs  
 Department for Control and Coordination  
 Norwegian Food Control Authority  
 PO Box 8187  
 Dep N-0034  
 OSLO  
 NORWAY  
 Phone: +47 23 21 66 29  
 Fax: +47 23 21 70 01  
 Email: [gbt@snt.no](mailto:gbt@snt.no)



Mr Frode Veggeland  
 Researcher  
 Norwegian Agricultural Economics Research  
 Institute  
 Schweigaaradsgt 33B  
 Postboks 8024 Dep  
 OSLO NO – 0030  
 NORWAY  
 Phone: +47 2236 7239  
 Fax: +47 2236 7299  
 Email: [frode.veggeland@nilf.no](mailto:frode.veggeland@nilf.no)

**PHILIPPINES**

Mr Gilberto Layese  
 Director  
 Bureau of Agriculture & Fisheries Product  
 Standards  
 BPI Compound  
 Visayas Avenue  
 Diliman  
 QUEZON CITY  
 PHILIPPINES  
 Phone: +632 920 6132/6133  
 Fax: +632 920 6134  
 Email: [bafps@yahoo.com](mailto:bafps@yahoo.com)

Dr Efren Nuestro  
 Executive Director  
 National Meat Inspection Commission  
 BAI – Compound  
 Visayas Avenue  
 Diliman  
 QUEZON CITY  
 PHILIPPINES  
 Phone: +63 2 924 3119  
 Fax: +63 2 924 7973  
 Email: [ec\\_nuestro@hotmail.com](mailto:ec_nuestro@hotmail.com)

**ROMANIA**

Mrs Daniela-Eugenia Cucu  
 Deputy Director-General  
 Romanian Accreditation Association  
 Street General Berthelot nr. 24  
 Sector 1  
 BUCHAREST 010168  
 ROMANIA  
 Phone: + 40 21 310 2274  
 Fax: +40 21 310 1390  
 Email: [dcucu@renar.ro](mailto:dcucu@renar.ro)

**SINGAPORE**

Dr Sin Bin Chua  
 Deputy CEO  
 Director, Food & Veterinary Administration  
 Agri-Food & Veterinary Authority of Singapore  
 5 Maxwell Road #04-00  
 Tower Block, MND Complex  
 SINGAPORE 069110  
 Phone: +65 6 325 7622  
 Fax: +65 6 220 6068  
 Email: [chua\\_sin\\_bin@ava.gov.sg](mailto:chua_sin_bin@ava.gov.sg)

Dr Astrid Yeo  
 Assistant Director (Import and Export)  
 Food and Veterinary Administration  
 Agri-Food and Veterinary Authority  
 5 Maxwell Road #02-00  
 Tower Block, MND Complex  
 SINGAPORE 069110  
 Phone: +65 6 325 7686  
 Fax: +65 6 220 6068  
 Email: [astrid\\_yeo@ava.gov.sg](mailto:astrid_yeo@ava.gov.sg)

**SOUTH AFRICA**

Mr David E. Malan  
 Assistant Director  
 Directorate: Food Safety & Quality Assurance  
 Department of Agriculture  
 Private Bag X258  
 PRETORIA  
 SOUTH AFRICA  
 Phone: +27 12 319 6049  
 Fax: +27 12 319 6055  
 Email: [davidm@nda.agric.za](mailto:davidm@nda.agric.za)

Mr Deon Jacobs  
 Food and Associated Industries Department  
 Regulatory Affairs and Consumer Protection  
 Division  
 South African Bureau of Standards  
 PO Box 615  
 7701 RONDEBOSCH  
 CAPETOWN  
 SOUTH AFRICA  
 Phone: +27 21 689 5511  
 Email: [jacobsc@sabs.co.za](mailto:jacobsc@sabs.co.za)

Mr Gideon Joubert  
 Technical Advisor  
 Food & Associated Industries  
 Policy Development & Implementation  
 Department  
 Regulatory Affairs & Consumer Protection  
 Division  
 South African Bureau of Standards  
 Private Bag X191  
 0001 PRETORIA  
 SOUTH AFRICA  
 Phone: +27 12 428 6086  
 Fax: +27 12 428 6466  
 Email: [joubergj@sabs.co.za](mailto:joubergj@sabs.co.za)

Mr Dries Pretorius  
 Directorate: Food Control  
 Department of Health  
 Private Bag X828  
 0001 PRETORIA  
 SOUTH AFRICA  
 Phone: +27 12 312 0159  
 Fax: +27 12 312 3162  
 Email: [pretoa@health.gov.za](mailto:pretoa@health.gov.za)

#### **SPAIN**

Miss Almudena Arriba  
 Técnico Superior Veterinaria  
 Ministerio De Sanidad y Consumo  
 Subdirección General De Sanidad Exterior  
 Dirección General de Salud Publica  
 Ministerio Sanidad y Consumo  
 MADRID 28071  
 SPAIN  
 Phone: +34 1 596 1347  
 Fax: +34 1 596 2047  
 Email: [aarriba@msc.es](mailto:aarriba@msc.es)

Mr Eduardo Gonzalez  
 Market Analyst  
 Commercial Office  
 Embassy of Spain  
 Suite 408/203  
 New South Head Road  
 EDGECLIFF NSW 2027  
 Phone: +61 2 9362 4212  
 Fax: +61 2 9362 4057  
 Email: [eduardo.gonzalez@sidney.ofcomes.mcx.es](mailto:eduardo.gonzalez@sidney.ofcomes.mcx.es)

#### **SWAZILAND**

Mr Gcina Dlamini  
 Senior Health Inspector  
 Ministry of Health and Social Welfare  
 PO Box 5  
 MBABANE  
 SWAZILAND  
 Phone: +268 404 2431  
 Fax: +268 404 2092  
 Email: [mngco@yahoo.com](mailto:mngco@yahoo.com)

#### **SWEDEN**

Dr Tor Bergman  
 Deputy Chief Veterinary Officer – PH  
 Swedish National Food Administration  
 Box 622  
 SE – 75126  
 UPPSALA  
 SWEDEN  
 Phone: +46 1817 5587  
 Fax: +46 1817 5310  
 Email: [tor.bergman@slv.se](mailto:tor.bergman@slv.se)

Mrs Anna Brådenmark  
 Head of International Trade Division  
 Food Control Department  
 Swedish National Food Administration  
 Box 622  
 SE 751 26  
 UPPSALA  
 SWEDEN  
 Phone: +46 1817 5543  
 Fax: +46 1812 1949  
 Email: [anna.bradenmark@slv.se](mailto:anna.bradenmark@slv.se)

Dr Tina Lindström  
 Senior Administrative Officer  
 Animal Health Division  
 Ministry of Agriculture Food and Fisheries  
 S-103, 33 STOCKHOLM  
 SWEDEN  
 Phone: +46 8 4053 508  
 Fax: +46 8 405 4970  
 Email: [tina.lindstrom@agriculture.ministry.se](mailto:tina.lindstrom@agriculture.ministry.se)

#### **SWITZERLAND**

Mrs Awilo Ochieng Pernet  
 Responsible, Codex Alimentarius  
 Swiss Federal Office of Public Health  
 Main Unit Food Safety  
 Schwarzenburgstrasse 165  
 CH3003 BERNE  
 SWITZERLAND  
 Phone: +41 31 322 0041  
 Fax: +41 31 322 9574  
 Email: [awilo.ochieng@bag.admin.ch](mailto:awilo.ochieng@bag.admin.ch)

Mr Jürg Rüfenacht  
 Head Border Veterinary Inspection  
 Swiss Veterinary Office  
 Schwarzenburgstrasse 161  
 CH-3003 BERNE  
 SWITZERLAND  
 Phone: + 41 31 323 8510  
 Fax: +41 31 323 8656  
 Email: [juerg.ruefenacht@bvet.admin.ch](mailto:juerg.ruefenacht@bvet.admin.ch)

**THAILAND**

Ms Metanee Sukontarug  
 Director  
 Office of Commodity and System Standards  
 National Bureau of Agricultural Commodity and  
 Food Standards  
 Ministry of Agriculture and Cooperatives  
 Rajdamnern Nok. Avenue  
 BANGKOK 10200  
 THAILAND  
 Phone: 662 280 3900  
 Fax: 662 280 3899  
 Email: [codex@acfs.go.th](mailto:codex@acfs.go.th)

Ms Usa Bamrungbhuet  
 Standards Officer  
 National Bureau of Agricultural Commodity and  
 Food Standards  
 Ministry of Agriculture and Cooperatives  
 Rajdamnern Nok. Avenue  
 BANGKOK 10200  
 THAILAND  
 Phone: +662 280 3883  
 Fax: +662 629 9654  
 Email: [usa@acfs.go.th](mailto:usa@acfs.go.th); [usa\\_bam@hotmail.com](mailto:usa_bam@hotmail.com)

Mrs Malinee Subvanich  
 General Secretary  
 Thai Food Processors' Association  
 170/21-22 9<sup>th</sup> Floor Ocean Tower 1 BLDG  
 New Ratchadapisek Rd. Klongtoey  
 BANGKOK 10110  
 THAILAND  
 Phone: +662 261-2684-6; 662 261-2995  
 Fax: +662 261-2996-7  
 Email: [thaifood@thaifood.org](mailto:thaifood@thaifood.org)

Mr Boonpeng Santiwattanatam  
 The Federation of Thai Industries  
 Queen Sirikit National Convention Center  
 Zone C 4<sup>th</sup> Floor  
 60 New Rachadapisek Road, Klongtoey  
 BANGKOK  
 THAILAND  
 Phone: +66 2 229 4255 #153  
 Fax: +66 2 229 4927  
 Email: [boonpeng@cpf.co.th](mailto:boonpeng@cpf.co.th)

Mr Lers Thisayakorn  
 Treasurer of Thai Frozen Foods Association  
 92/6 6<sup>th</sup> Floor Sathorn Thani II  
 North Sathorn Road Bangrak  
 BANGKOK 10500  
 THAILAND  
 Phone: +66 2 2355 622 24  
 Fax: +66 2 2355 625  
 Email: [unitedco@anet.net.th](mailto:unitedco@anet.net.th)

Ms Waraporn Boonkajornkul  
 Technician of Thai Food Processors' Association  
 170/21-22 9<sup>th</sup> Floor Ocean Tower Building  
 New Ratchadapisek Road Klongtoey  
 BANGKOK 10110  
 THAILAND  
 Phone: +66 2 261 2684-6  
 Fax: +66 2 261 2996-7  
 Email: [technician@thaifood.org](mailto:technician@thaifood.org)

**UNITED STATES OF AMERICA**

Dr Catherine Carnevale, Delegate  
 Director, Office of Constituent Operations  
 Food and Drug Administration  
 Centre for Food Safety and Applied Nutrition  
 5100 Paint Branch Parkway  
 Mail Code - HFS-550 College Park  
 MARYLAND 20740  
 USA  
 Phone: +1 301 436 2380  
 Fax: +1 301436 2618  
 Email: [catherine.carnevale@cfsan.fda.gov](mailto:catherine.carnevale@cfsan.fda.gov)

Dr Kenneth Clayton  
 Associate Administrator  
 Agricultural Marketing Service  
 US Department of Agriculture  
 1400 Independence Avenue  
 SW Room 3071 - South Building  
 WASHINGTON DC 20250, USA  
 Phone: +1 202 720 4276  
 Fax: +1 202 720 8477  
 Email: [Kenneth.clayton@usda.gov](mailto:Kenneth.clayton@usda.gov)

Mr Donald Hodgen  
 International Trade Administration  
 US Department of Commerce  
 Room 3013  
 WASHINGTON DC 20230  
 USA  
 Phone: +1 202 482 3346  
 Fax: +1 202 482 3981  
 Email: [donald\\_a\\_hodgen@ita.doc.gov](mailto:donald_a_hodgen@ita.doc.gov)

Ms Deborah Malac  
Biotechnology and Textile Trade Policy Division  
Department of State  
WASHINGTON DC  
USA  
Phone: +1 202 647 2062  
Fax: +1 202 647 1894  
Email: [MalacDR@state.gov](mailto:MalacDR@state.gov)

Dr Garry McKee  
Administrator  
US Department of Agriculture, Food Safety and  
Inspection Service  
1400 Independence Avenue  
SW Room 331E-JLW Building  
WASHINGTON DC  
USA  
Phone: +1 202 720 7025  
Fax: +1 202 205 0158  
Email: [Garry.McKee@fsis.usda.gov](mailto:Garry.McKee@fsis.usda.gov)

Ms Mary Stanley  
Director  
Office of International Affairs  
FSIS  
US Department of Agriculture  
1400 Independence Avenue SW  
Room 2137 South Building  
WASHINGTON DC 20250  
USA  
Phone: +1 202 720 0287  
Fax: +1 202 720 7990  
Email: [Mary.Stanley@fsis.usda.gov](mailto:Mary.Stanley@fsis.usda.gov)

Ms Karen Stuck, Alternate Delegate  
Assistant Administrator, Office of International  
Affairs  
Food Safety and Inspection Service  
US Department of Agriculture  
Office of International Affairs FSISW  
1400 Independence Avenue SW  
Room 3143 - South Building  
WASHINGTON DC 20250-3700  
USA  
Phone: +1 202 720 3473  
Fax: +1 202 720 3856  
Email: [karen.stuck@fsis.usda.gov](mailto:karen.stuck@fsis.usda.gov)

Ms Audrey Talley, Deputy Director  
Foreign Agricultural Service, FSTSO  
US Department of Agriculture  
1400 Independence Avenue SW  
Room 5545 - South Building  
WASHINGTON DC 20250  
USA  
Phone: +1 202 720 9408  
Fax: +1 202 690 0677  
Email: [Audrey.Talley@fas.usda.gov](mailto:Audrey.Talley@fas.usda.gov)

Dr H Michael Wehr  
Director  
FSIS Codex Program Staff  
US Department of Agriculture  
1400 Independence Avenue SW  
Room 3843 South Building  
WASHINGTON DC 20250  
USA  
Phone: +1 202 720 2933  
Fax: +1 202 720 6050  
Email: [Michael.Wehr@fsis.usda.gov](mailto:Michael.Wehr@fsis.usda.gov)

Ms Jane Earley  
Consultant  
Corn, Soy and Cotton Coalition  
Promar International  
1101 King Street Suite 444  
ALEXANDRIA VIRGINIA 22314  
USA  
Phone: +1 703 838 0602  
Fax: +1 703 739 9098  
Email: [jeasley@promarinternational.com](mailto:jeasley@promarinternational.com)

Mr C W McMillan  
C. W. McMillan Company  
PO Box 10009  
ALEXANDRIA VA 22310  
USA  
Phone: +1 703 960 1982  
Fax: +1 703 960 4976  
Email: [cwmco@aol.com](mailto:cwmco@aol.com)

Mr Johnnie Nichols  
Director, Technical Services  
National Milk Producers Federation  
2101 Wilson Boulevard  
ARLINGTON VA 22201  
USA  
Phone: +1 703 243 6111 ext 344  
Fax: +1 703 841 9328  
Email: [jnichols@nmpf.org](mailto:jnichols@nmpf.org)

Ms Peggy Rochette  
Senior Director of International Policy  
National Food Processors Association  
1350 I Street NW  
WASHINGTON DC 20005  
USA  
Phone: +1 202 639 5921  
Fax: +1 202 639 5991  
Email: [prochet@nfpa-food.org](mailto:prochet@nfpa-food.org)

Mr Richard White  
 Office of the United States Trade Representative  
 600 17<sup>th</sup> Street NW  
 Winder Building  
 Room 421  
 WASHINGTON DC 20250  
 USA  
 Phone: +1 202 395 9582  
 Fax: +1 202 395 4579  
 Email: [RWhite@ustr.gov](mailto:RWhite@ustr.gov)

**INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS**

**OECD**

Mr Jean-Marie Debois  
 OECD/OCDE  
 Agricultural Codes and Schemes  
 2, Rue Andre-Pascal  
 75775 Paris Cedex 16  
 PARIS  
 France  
 Phone: +33 145 259 548  
 Fax: +33 1443 0617  
 Email: [jean-marie.debois@oecd.org](mailto:jean-marie.debois@oecd.org)

**WORLD HEALTH ORGANIZATION**

Dr Hajime Toyofuku  
 Technical Officer  
 Food Safety Department  
 World Health Organization  
 20, Avenue Appia  
 CH-1211  
 GENEVA 27  
 SWITZERLAND  
 Phone: +41 22 791 3556  
 Fax: +41 22 791 4807  
 Email: [toyofukuh@who.int](mailto:toyofukuh@who.int)

Dr Patience Mensah  
 Regional Adviser, Food Hygiene  
 Division of health Environments and Sustainable  
 Development  
 WHO Regional Office for Africa  
 BP 06 Cité du Djoué  
 Brazzaville  
 REPUBLIC OF CONGO  
 Phone: +47 242 39065  
 Fax: +47 242 39512  
 Email: [mensahp@afro.who.int](mailto:mensahp@afro.who.int)

**WORLD TRADE ORGANIZATION**

Ms Vivien Liu  
 Counsellor  
 Trade and Environment Division  
 World Trade Organization  
 154 rue de Lausanne  
 1211 GENEVA 21  
 SWITZERLAND  
 Phone: +41 22 739 54 55  
 Fax: +41 22 739 56 20  
 Email: [vivien.liu@wto.org](mailto:vivien.liu@wto.org)

Mr Michael Roberts  
 Counsellor  
 Trade and Environment Division  
 World Trade Organization  
 154 Rue de Lausanne  
 1211 GENEVA 21  
 SWITZERLAND  
 Phone: +41 22 739 5747  
 Fax: +41 22 739 56 20  
 Email: [michael.roberts@wto.org](mailto:michael.roberts@wto.org)

**INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS**

**BIOTECHNOLOGY INDUSTRY ORGANIZATION (BIO)**

Dr Janet Collins  
 Global Regulatory Leader  
 Biotechnology Industry Organization  
 600 13<sup>th</sup> Street NW  
 Suite 600  
 WASHINGTON, DC  
 USA 20005  
 Phone: +1 202 383 2861  
 Fax: +1 202 783 1924  
 Email: [janet.e.collins@monsanto.com](mailto:janet.e.collins@monsanto.com)

**CONSUMERS INTERNATIONAL**

Ms Clare Hughes  
 Food Policy Officer  
 Australian Consumers' Association  
 Consumers International  
 57 Carrington Road  
 MARRICKVILLE NSW 2204  
 Phone: +61 2 9577 3375  
 Fax: +61 2 9577 3377  
 Email: [chughes@choice.com.au](mailto:chughes@choice.com.au)

**GREENPEACE INTERNATIONAL**

Mr Bruno Heinzer  
 Greenpeace International  
 C/o Greenpeace  
 PO BOX 8031  
 ZURICH  
 SWITZERLAND  
 Phone: +41 1 447 41 41  
 Fax: +41 1 447 41 99  
 Email: [bheinzer@ch.greenpeace.org](mailto:bheinzer@ch.greenpeace.org)

**INTERNATIONAL ACCREDITATION FORUM (IAF)**

Mr John Owen  
 Corporate Secretary  
 International Accreditation Forum  
 53 Manuka Circle  
 CHERRYBROOK NSW 2126  
 AUSTRALIA  
 Phone: +61 2 9481 7343  
 Fax: +61 2 9481 7343  
 Email: [secretary@accreditationforum.com](mailto:secretary@accreditationforum.com)

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY (IAEA)**

Mr Gary Luckman  
 Manager: New Technologies  
 International Atomic Energy Agency  
 Wagramer Strasse 5  
 PO Box 100  
 C/- Food and Environmental Protection Section  
 Joint FAO/IAEA Division of Nuclear Techniques  
 in Food and Agriculture  
 A-1400 VIENNA  
 AUSTRIA  
 Phone: +61 2 417 496 581  
 Fax: +61 2 6254 1912  
 Email: [gluckman@asri.org.au](mailto:gluckman@asri.org.au)

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION (IDF)**

Ms Slava Zeman  
 Observer  
 International Dairy Federation  
 Diamant Building  
 Bld Auguste Reyers 80  
 BRUSSELS  
 BELGIUM 1030  
 Phone: +61 2 6272 5027  
 Fax: +61 2 6271 6522  
 Email: [slava.zeman@affa.gov.au](mailto:slava.zeman@affa.gov.au)

**INTERNATIONAL INSTITUTE OF REFRIGERATION (IIR)**

Mr Keith Richardson  
 Food Technology Liaison Officer  
 International Institute of Refrigeration  
 PO Box 52  
 NORTH RYDE  
 NSW AUSTRALIA 2113  
 Phone: +61 2 9490 8361  
 Fax: +61 2 9490 8466  
 Email:

[keith.richardson@foodscience.afisc.csiro.au](mailto:keith.richardson@foodscience.afisc.csiro.au)

**INTERNATIONAL UNION OF PURE & APPLIED CHEMISTRY (IUPAC)**

Dr Sue-Sun Wong  
 Research Specialist  
 International Union of Pure and Applied  
 Chemistry (IUPAC)  
 TACTRI  
 Residue Control Department  
 11 Kung-Ming Road Wufeng  
 TAICHUNG HSIEN  
 TAIWAN  
 Phone: +886 4 233 006 12  
 Fax: +886 4 233 247 38  
 Email: [sswong@tactri.gov.tw](mailto:sswong@tactri.gov.tw)

**49<sup>TH</sup> PARALLEL BIOTECHNOLOGY CONSORTIUM**

Professor Philip L. Bereano  
 Co-Director  
 49<sup>th</sup> Parallel Biotechnology Consortium  
 3807 S. McClellan Street  
 SEATTLE  
 WASHINGTON, DC  
 USA 98144  
 Phone: +1 206 725 4211  
 Fax: +1 206 543 8858  
 Email: [pbereano@u.washington.edu](mailto:pbereano@u.washington.edu)

**CODEX SECRETARIAT**

Ms Annamaria Bruno  
 Food Standards Officer  
 Food and Nutrition Division  
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
 Viale delle Terme di Caracalla  
 00100 ROME  
 ITALY  
 Phone: +39 06 5705 6254  
 Fax: +39 06 5705 4593  
 Email: [annamaria.bruno@fao.org](mailto:annamaria.bruno@fao.org)

Ms Gracia Brisco  
Food Standards Officer  
Food and Nutrition Division  
Joint FAO/WHO Food Standards Programme  
Viale delle Terme de Caracalla  
00100 ROME  
ITALY  
Phone: +39 06 5705 2700  
Fax: +39 06 5705 6254  
Email: [gracia.brisco@fao.org](mailto:gracia.brisco@fao.org)

***AUSTRALIAN SECRETARIAT***

Ms Ann Backhouse  
Manager  
Codex Australia  
Product Safety and Integrity  
Australian Government Department of  
Agriculture Fisheries and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 5692  
Fax: +61 2 6272 3103  
Email: [ann.backhouse@daff.gov.au](mailto:ann.backhouse@daff.gov.au)

Ms Rose Hockham  
Assistant Manager  
Codex Australia  
Product Safety and Integrity  
Australian Government Department of  
Agriculture Fisheries and Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 5060  
Fax: +61 2 6272 3103  
Email: [rose.hockham@daff.gov.au](mailto:rose.hockham@daff.gov.au)

***CCFICS ADMINISTRATION***

Ms Suzanne Blake  
Australian Quarantine & Inspection Service  
Australian Government Department of  
Agriculture Fisheries & Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 3657  
Fax: +61 2 6272 4112  
Email: [suzanne.blake@daff.gov.au](mailto:suzanne.blake@daff.gov.au)

Ms Anetta Menkarska  
Executive Officer  
Codex Australia  
Product Safety and Integrity  
Australian Government Department of  
Agriculture Fisheries & Forestry  
GPO Box 858  
CANBERRA ACT 2601  
AUSTRALIA  
Phone: +61 2 6272 5112  
Fax: +61 2 6272 3103  
Email: [anetta.menkarska@daff.gov.au](mailto:anetta.menkarska@daff.gov.au)

## PRINCIPES ET DIRECTIVES POUR L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

(Avant-projet de révision des Directives Codex pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de contrôle des denrées alimentaires - CAC/GL 19-1995)

(avancé aux étapes 5/8)

### PRÉAMBULE

1. Lors d'une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, il est essentiel, pour limiter au maximum les effets potentiellement néfastes sur la santé publique, de communiquer au plus vite la nature et l'ampleur du problème à toutes les parties concernées. Il convient d'éviter que des mesures injustifiées ne soient prises à l'encontre d'autres denrées alimentaires provenant du même pays, ou d'autres pays, qui ne sont pas impliquées dans la situation d'urgence. La dimension internationale du commerce des denrées alimentaires exige que cette communication ait lieu au niveau gouvernemental approprié.
2. Le présent document fournit des directives à l'intention des gouvernements nationaux et des organisations d'intégration économique régionale concernant l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments.

### CHAMP D'APPLICATION

3. Les présents principes et directives s'appliquent aux situations où les autorités compétentes des pays importateurs et/ou exportateurs prennent conscience d'une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments et où la communication d'informations, sur les risques notamment, liées à la situation d'urgence doit être entreprise.
4. Ils s'appliquent aux situations où le danger pour la sécurité sanitaire des aliments (agent microbien, chimique, radiologique ou physique, etc.) a été spécifiquement identifié. Ils peuvent également s'appliquer à celles où le danger pour la sécurité sanitaire des aliments n'a pas été identifié mais où des informations scientifiques pertinentes suggèrent l'existence d'un lien entre la consommation d'un aliment et l'apparition de graves effets néfastes.
5. Ces principes et directives s'appliquent aux situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments associées à des importations ou des exportations alimentaires ou à des aliments pouvant être importés ou exportés. Ils peuvent également s'appliquer aux situations d'urgence concernant des aliments destinés à des animaux entrant dans la chaîne alimentaire humaine.<sup>1</sup>
6. Les principes et directives ne s'appliquent pas aux rejets de denrées alimentaires survenant lorsque les normes d'un pays importateur ne sont pas satisfaites. Ces situations sont couvertes par les *Directives concernant l'échange d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires à l'importation* (CAC/GL 25-1997).

### DÉFINITION

7. Situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments: situation, accidentelle ou intentionnelle, qui existe lorsqu'une autorité compétente identifie un risque grave associé à la consommation de denrées alimentaires qui n'est pas encore maîtrisé et qui exige que des mesures soient prises de toute urgence.

### PRINCIPES

8. Les principes suivants s'appliquent à l'échange d'informations lorsqu'une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments est identifiée:

---

<sup>1</sup> L'avant-projet révisé de code d'usages pour une bonne alimentation animale contient des dispositions concernant les situations d'urgence affectant l'alimentation animale à la « Section 4.3.1: Conditions spéciales applicables aux situations d'urgence ».



- a) Sa nature et son ampleur doivent, dans la mesure du possible, être décrites de manière claire et exhaustive par les autorités compétentes concernées.
- b) L'échange d'informations sur les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments doit se faire entre les points de contact officiels désignés par les autorités compétentes.
- c) Un pays détectant une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, qu'il s'agisse d'un pays importateur ou d'un pays exportateur, doit informer sans délai tous les pays affectés ou susceptibles de l'être.
- d) Tous les renseignements pertinents doivent être mis en commun par les autorités compétentes détectant une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments pour permettre à tous les pays affectés ou susceptibles de l'être de prendre des décisions de gestion ou de communication des risques en connaissance de cause.
- e) Les autorités compétentes doivent également, dans la mesure du possible, fournir en temps utile des informations claires, pertinentes et factuelles aux parties intéressées concernées.
- f) La diffusion des informations doit être transparente et se poursuivre pendant toutes les étapes de la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, afin de permettre l'évaluation et l'évolution permanentes des interventions d'urgence.

#### **NATURE DE LA SITUATION D'URGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS**

9. La nature de la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, et son fondement scientifique dès qu'il est disponible, doivent être décrits de manière claire, concise et exacte. Même lorsque le danger pour la sécurité sanitaire des aliments n'a pas été précisément identifié, tout lien manifeste et substantiel entre la consommation d'un aliment et l'apparition d'effets néfastes graves pour la santé publique doit être signalé par l'autorité compétente, conformément aux principes énoncés au paragraphe 8.
10. Lorsque le danger pour la sécurité sanitaire des aliments est associé à une ou des denrées alimentaires spécifiques, celles-ci doivent être identifiées le plus précisément possible afin de faciliter l'identification et la localisation des denrées affectées. Dans les autres cas, c'est-à-dire lorsque le danger pour la sécurité sanitaire des aliments touche plusieurs catégories d'aliments et couvre potentiellement une vaste zone géographique, tous les aliments affectés doivent être identifiés.

#### **POINTS DE CONTACT OFFICIELS DÉSIGNÉS POUR L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS**

11. Chaque pays doit désigner un point de contact officiel primaire pour les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, qui pourra assumer les fonctions d'agent national de liaison pour les échanges d'information dans de telles situations. Une liste des points de contact officiels primaires pour l'échange d'informations dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments visé au paragraphe 8.b est disponible et une mise à jour est envoyée périodiquement aux gouvernements. Il incombe à tous les pays de veiller à fournir régulièrement à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) des informations actualisées concernant leur point de contact primaire officiel afin que la liste puisse être tenue à jour. Bien que le point de contact officiel primaire soit le premier point de contact, il est entendu que les gouvernements nationaux peuvent décider de désigner un point de contact spécifique pour une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments donnée.
12. Les points de contact officiels désignés par les autorités compétentes pour coordonner les mesures prises pour faire face à la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments doivent être clairement identifiés. Les informations requises comprennent le nom de l'autorité compétente et le nom, l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopie et l'adresse électronique des personnes ou bureaux responsables de la gestion de la situation d'urgence qui peuvent fournir des détails complémentaires sur le danger, les aliments concernés, les mesures prises et d'autres

informations pertinentes. Une adresse Internet doit également être fournie si un site web est utilisé pour diffuser des informations à jour.

### **INFORMATION DE TOUS LES PAYS AFFECTÉS OU SUSCEPTIBLES DE L'ÊTRE**

13. L'impact d'une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments peut être vaste en raison de la dimension internationale du commerce des denrées alimentaires. L'autorité compétente du pays où la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments est identifiée doit, dans la mesure de ses possibilités et en coopérant avec d'autres autorités compétentes, recenser tous les pays pouvant recevoir la ou les denrées incriminées et tous les pays d'où l'aliment potentiellement contaminé ou ses ingrédients ont été importés. Toutes les informations pertinentes concernant la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments doivent être fournies aux autorités compétentes de ces pays.
14. La communication devra avoir lieu sans délai, employer les moyens les plus opportuns et comprendre la vérification de sa réception par les principales parties. Tous les moyens de communications - téléphone, courriel, télécopie et, si nécessaire, courrier - doivent être envisagés pour assurer une communication rapide et garantir la réception de l'information par l'autorité compétente dans les meilleurs délais.
15. Les informations initialement fournies étant souvent incomplètes, il incombe au pays identifiant la situation d'urgence de s'assurer qu'elles sont complétées par une ou plusieurs autres notifications à mesure que des données plus détaillées sont disponibles.
16. Il est entendu que la nature et l'étendue de la divulgation des informations à chaque autorité compétente correspondront à ce qui est considéré acceptable par l'autorité compétente divulguant les informations, selon sa législation nationale.

### **INFORMATIONS À ÉCHANGER**

17. Les autorités compétentes doivent échanger avec tous les pays affectés ou susceptibles de l'être les informations pertinentes suivantes lors de l'identification d'une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments:
  - a. La nature de la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire, y compris les dangers et risques identifiés, la méthodologie utilisée et les hypothèses faites.
  - b. L'identification détaillée du ou des aliments concernés, y compris les marques figurant sur les produits et les informations concernant les certificats.
  - c. Le ou les groupes de population affectés ou susceptibles de l'être.
  - d. Les informations concernant le transport (nom et coordonnées de l'exportateur, de l'importateur, du destinataire, des expéditeurs, etc.).
  - e. Les mesures prises pour réduire ou éliminer le danger.
  - f. Les coordonnées complètes du point de contact officiel désigné et de l'autorité compétente concernée.
18. La communication concernant la nature et l'ampleur de la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments doit inclure des preuves scientifiques et une évaluation des risques dès qu'elles sont disponibles, et décrire la manière dont les normes internationales ont été prises en compte.
19. Il est recommandé tant aux pays importateurs qu'aux pays exportateurs d'utiliser une présentation normalisée pour les informations échangées. Un modèle de présentation est joint au présent document sous forme d'appendice. Si d'autres présentations sont utilisées, il convient de veiller à ce que tous les renseignements pertinents soient inclus et présentés clairement.

## RÔLE DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

20. Lors de l'identification d'une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments, l'autorité compétente identifiant cette situation doit communiquer et consulter sans délai la ou les autorités compétentes appropriées du ou des autres pays affectés ou susceptibles de l'être. Les autorités compétentes chargées de coordonner l'intervention doivent, s'il y a lieu, informer les pays recevant les denrées affectées des mesures prises. L'exactitude et la véracité des données scientifiques et autres fournies au sujet de la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments doivent être vérifiées afin d'aider à la prise de décisions en matière de gestion des risques et de communication des risques. Toute information inexacte doit être corrigée au plus tôt par les autorités compétentes.
21. Il est également impératif que les autres parties concernées soient tenues informées, selon les besoins, de la nature et de l'évolution de la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments. Les autorités compétentes doivent en conséquence fournir en temps utile des informations claires, pertinentes et factuelles aux entreprises, aux consommateurs, aux autres parties intéressées et aux médias sur l'évolution de la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments.

## CIRCULATION DE L'INFORMATION

22. Les communications entre les pays exportateurs et importateurs doivent être transparentes et se poursuivre pendant toutes les phases de la situation d'urgence, depuis la notification initiale du problème, comprenant notamment des détails sur toute évaluation des risques pertinente utilisée, jusqu'à la notification de la résolution du problème. Ceci permettra aux pays de réexaminer leurs stratégies d'évaluation, de gestion et de communication des risques à mesure que la situation évolue.

## AUTRES CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉCHANGE D'INFORMATIONS

### Niveau de distribution des aliments

23. Pour décider des mesures appropriées de communication à appliquer, les autorités compétentes doivent tenir compte des quantités impliquées ainsi que de l'étendue et du niveau (gros/détail) de leur distribution. Dans certains cas, les aliments affectés n'auront pas encore pénétré dans le pays importateur et la communication sera axée sur les importateurs. Dans d'autres cas, les aliments auront déjà été distribués dans le pays importateur ou transbordés à destination d'autres pays et l'autorité compétente devra tenir compte du niveau auquel les aliments auront été distribués (gros, détail, consommateur) ou sont susceptibles de l'avoir été, et appliquer les mesures de gestion et de communication des risques qui s'imposent, y compris un avis de rappel à un au moins de ces niveaux de distribution.

### Réexportation de denrées alimentaires affectées par une situation d'urgence

24. Les denrées alimentaires interdites d'entrée dans un pays ou, dans certains cas, rappelées après leur entrée doivent être traitées conformément aux dispositions des *Directives concernant l'échange d'informations entre pays sur les rejets de denrées alimentaires* à l'importation (CAC/GL 25-1997) en tenant compte du *Code de déontologie du commerce international des denrées alimentaires* en cours de révision par le Comité du Codex sur les principes généraux (CAC/RCP 20-1979, Rev. 1-1985)<sup>2</sup>.

### Plan d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments

25. Les pays importateurs et les pays exportateurs doivent se doter d'un plan d'intervention indiquant la procédure à suivre dans les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments<sup>3</sup>. Ce plan doit comprendre des dispositions spécifiques relatives à l'échange d'informations, et

---

<sup>2</sup> En cours de révision par le Comité du Codex sur les principes généraux au moment de la rédaction du présent texte.

<sup>3</sup> Par exemple: Directives pour le renforcement des systèmes de contrôle des denrées alimentaires (FAO/OMS) « La menace terroriste et les produits alimentaires » (OMS).

notamment l'information du public, selon les besoins, concernant la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments.

**Rôle de la FAO et de l’OMS**

26. Bien que ces directives portent avant tout sur l'échange d'informations entre les autorités compétentes des pays importateurs et exportateurs, des copies ou des résumés des informations pertinentes seront communiqués, sur leur demande, à la FAO, à l'OMS ou à d'autres organisations internationales. La FAO et l'OMS pourront fournir conseils et assistance techniques à un ou plusieurs des pays touchés ou susceptibles de l'être.

## Appendice

**INFORMATIONS À ÉCHANGER DANS LES SITUATIONS D'URGENCE EN  
MATIÈRE DE SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS**

Les informations devant être échangées par les autorités compétentes des pays exportateurs et importateurs affectés par les situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments sont répertoriées ci-après. Une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments est une situation, accidentelle ou intentionnelle, qui existe lorsqu'une autorité compétente identifie un risque grave associé à la consommation de denrées alimentaires qui n'est pas encore maîtrisé et qui exige que des mesures soient prises de toute urgence.

**1. Nature de la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments**

La nature du danger pour la sécurité sanitaire des aliments provoquant la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments doit être décrite à l'aide des données suivantes, selon qu'il conviendra:

- contamination biologique/microbiologique (préciser l'organisme ou la toxine en cause);
- contamination chimique (par exemple, résidus de pesticides, de médicaments, de produits chimiques industriels, de contaminants présents dans l'environnement);
- contamination physique, (corps étrangers, par exemple);
- contamination par les radionucléides (préciser le ou les radionucléides en cause);
- allergène non déclaré (l'allergène doit être expressément identifié);
- autres dangers identifiés (par exemple, substances chimiques naturellement présentes dans les aliments ou résultant d'incidents de transformation ou de conditionnement);
- agent inconnu (préciser les effets néfastes graves liés à la consommation des denrées alimentaires spécifiées).

Dans chaque cas, le danger précis pour la sécurité sanitaire des aliments et son niveau ou sa prévalence, définis en fonction des données disponibles, ainsi que les méthodes d'échantillonnage et d'analyse utilisées et les hypothèses faites, le cas échéant, doivent être signalés.

**2. Identification des denrées alimentaires concernées**

Les denrées alimentaires concernées doivent être décrites de manière détaillée. Les informations suivantes doivent être fournies lorsqu'elles sont disponibles et applicables au produit:

- description et quantité du ou des produits, notamment la marque, le nom du produit tel qu'il figure sur l'étiquette, la qualité, la méthode de conservation (par exemple, réfrigéré ou surgelé) et la durée de conservation;
- type et taille du ou des emballages;
- identification du lot, notamment le code du lot, les dates de production et de transformation et l'identification des derniers locaux où les denrées ont été transformées ou emballées;
- autres marques/cachets d'identification (par exemple: code barre, codes CUP);
- nom et adresse du producteur, du fabricant, du vendeur, de l'emballleur, de l'exportateur ou de l'importateur, selon le cas;
- illustration;
- numéro(s) de référence du ou des certificats d'exportation, nom et marque officiels.

Indiquer également les pays vers lesquels le produit a été exporté dès que cette information est connue, pour permettre aux pays de savoir rapidement s'ils sont susceptibles d'être touchés et les aider à localiser les denrées alimentaires affectées.

### **3. Groupe(s) de population affecté(s) ou susceptibles de l'être**

Il peut arriver qu'une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments affecte surtout certains segments de la population, par exemple, les enfants, les femmes enceintes, les personnes immunodéprimées ou âgées. Ce fait doit alors être divulgué.

La nature et l'impact des effets nocifs pour la santé associés à une situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments comme la période d'incubation, la gravité ou d'autres données épidémiologiques, devraient être indiqués.

### **4. Informations concernant le transport**

Les informations suivantes doivent être fournies:

- nom et coordonnées de l'exportateur;
- nom et coordonnées de l'importateur;
- précisions sur le conteneur et l'expédition, les ports d'origine et de destination;
- nom et coordonnées du ou des destinataires et expéditeurs.

### **5. Mesures prises par le pays exportateur ou importateur**

- mesures prises pour identifier les denrées et en empêcher la vente et l'exportation;
- mesures de retrait des denrées du marché, en précisant si le retrait est volontaire ou obligatoire;
- mesures prises en vue d'éviter d'autres problèmes;
- mesures prises pour réduire les risques par un traitement physique approprié;
- méthodes de diagnostic et de traitement des personnes affectées;
- mesures prises en vue de l'élimination définitive des produits (par exemple, destruction des denrées).

### **6. Point(s) de contact de l'autorité compétente pour toute information complémentaire**

Coordonnées complètes, notamment: le nom de l'autorité compétente, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et les numéros de télécopie des personnes ou bureaux pouvant fournir des informations complémentaires susceptibles d'être recherchées par les pays affectés ou susceptibles de l'être pour faciliter la gestion de la situation d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments. Une adresse Internet, s'il en existe une, devrait également être utilisée pour diffuser des informations à jour.